JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

8ème Année — Jeudi 25 Avril 1889 — No 12

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance.
Imprimé et publié par
LEGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

L'ordre du Saint-Sepulcre

On nous transmet de Jérusalem ce décret de S. S. Léon XIII, dit l'*Univers :*

LEON XIII

Pour la mémoire future de la chose.

Notre vénérable frère Vincent, patriarche latin de Jérusalem, Nous a exposé que son prédécesseur avait depuis plusieurs années, par l'autorité et consentement du Pape Pie IX, d'heureuse mémoire, conféré à des femmes distinguées par leur piété, leur libéralité et leur amour pour la religion catholique, la dignité et les insignes de l'ordre équestre du Saint Sépulcre, jusqu'à la réservé aux hommes. Cette innovation ayant produit des fruits abondants de vertus, le même vénérable frère Nous supplie de ratifier et confirmer de Notre autorité cette collation des insignes du Saint Sépulcre au sexe féminin, déjà pratiqué sous les yeux et l'approbation de Notre Prédécesseur. C'est pourduoi, voulant accueillir ces prières avec bienveillance et donner un témoignage de Notre sympathie à tous ceux pour qui sont écrites, Nous les absolvons, dans ce but seulement, de toute excommunication, interdit et autre sentence ecclésiastique, censure et peines qu'ils pourraient avoir encourues de quelque manière et pour quelque raison que ce soit ; et les regardant comme absous par Notre autorité apostolique, en vertu des présentes, Nous accordons à perpétuité aux femmes bien méritantes de la religion la faculté de recevoir les insignes de l'ordre du Saint-Sépulcre. Nous ordonnons que les femmes décorées de ce titre honorifique s'appellent Dames du Saint-Sépulcre, et que pour l'élection de ces Dames dans les trois classes de cet ordre on observe les lois et statuts contenus dans les lettres apostoliques en forme de bref du 24 janvier 1868. Nous voulons néanmoins que les Dames du St.-Sépulcre, à quelque classe qu'elles appartiennent, ne puissent porter la décoration autrement que sur le côté gauche de la poitrine. Voilà ce que Nous voulons et décrétons, nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, et autant que de besoin Notre règle et celle de la chancellerie apostolique *de Jure quæsito, non tollendo,* non plus que les statuts et coutumes de l'ordre lui-même et quelque autre chose que ce soit, quand même tout cela serait appuyé par serment, confirmation apostolique ou toute autre chose qui puisse lui donner quelque valeur.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 3 août 1888, l'an 11e de Notre Pontificat.

M. l'abbé Codère, secrétaire de Mgr le patriarche de Jérusalem, nous écrit à propos de ce décret :

Le décret qu'on vient de lire, prouve une fois de plus que l'ordre du Saint-Sépulcre est vraiment un ordre pontifical, aussi bien que ceux de Saint Sylvestre et de Saint Grégoire ; que si l'administration des candidats et la signature des diplômes sont confiées au Patriarche de Jérusalem, c'est surtout pour conserver à cet ordre le cachet qui lui est propre.

Sans parler des autres raisons d'ordre secondaire, il n'y a pas ds doute que le Souverain Pontife en accordant ce privilège au patriarche de Jérusalem, ne lui donne un témoignage non équivoque de sa singulière confiance, mais outre que ce prélat s'en est toujours montré digne, l'administration de l'ordre ne peut péricliter entre ses mains, parce que le Saint Siège en conserve la haute direction. Il en a lui-même tracé les règles, et deux fois par an il en sanctionne la bonne application.

Quant à la signature des diplomes par le patriarche de Jérusalem, elle peut paraître au premier abord faire de l'ordre du Saint-Sépulcre un ordre patriarcal ; mais ceux qui possèdent pareil diplôme peuvent voir que cette signature n'est donnée que par délégation et au nom du Pape régnant. Qui d'ailleurs ignore que le Souverain-Pontife ne signe aucun diplôme? Comme celui du Saint Sépulcre est signé par le patriarche, celui de St-Sylvestre et de St-Grégoire, etc., est signé par le cardinal secrétaire des brefs. On sait que le patriarche appartient à la famille pontificale au même titre que le cardinal. Nulle différence donc entre ces divers ordres, si ce n'est que les uns partent de Rome et l'autre de Palestine.

A. CODERE,
chanoine secrétaire.

UN HOMME ?

Depuis l'accident de M. Grévy, les républicains parlementaires cherchent un homme. M. Carnot n'est qu'un président. Le malheureux qui sombre s'accrochant à n'importe quoi, on les a vus s'accrocher au pompeux M. Floquet. Ça été, pour tout le parti, une marche en avant dans l'impuissance et le grotesque. Un nouveau cabinet s'est formé, et l'on a cru y fourrer un homme. non pas en lui donnant pour chef M. Tirard, mais en y appelent, comme ministre de l'intérieur, M. Constans. Hélas ! un chèque de 10,000 fr., reçu bien vite et rendu bien tard, a mis ce ministre à poigne en une " posture " trop difficile pour qu'il puisse beaucoup servir.

Où donc trouver l'homme ? Le voilà ! C'est M. Antoine. Il est manifeste, en effet, que radicaux et opportunistes, c'est-à-dire tous les tenants du régime actuel, comptent sur M. Antoine pour les sauver. Ils lui font des ovations, lui prêtent des mots et lui donnent des banquets où il prononce, au bruit des applaudissements, les discours dont on l'a muni Il y parle en mandataire de l'Alsace et de la Lorraine et nous dit que celles-ci *commencent à redouter qu'on ne les oublie.* M. Antoine n'a pas reçu ce mandat et n'a pas le droit de nous manifester de telles craintes.

Mais qu'a donc fait M. Antoine pour que la république parlementaire lui donne un semblable rôle et pour qu'il se juge, lui, de taille à le remplir ?

Il a fait son devoir comme Français pendant la dernière guerre, et ensuite comme député de Metz à Berlin. Parce qu'on le gonfle outre mesure, nous n'irons pas le diminuer; mais nous devons dire que rien dans son passé ne l'a mis hors rang. Avant l'invasion allemande il était vétérinaire, et il l'est redevenu après. Le soldat avait fait convenablement son service ; le vétérinaire a pratiqué honnêtement sa profession ; et si l'on savait à Metz qu'il était, comme tout vrai Messin, du parti français, on ne le mettait pas au premier rang de ceux qui, par leur mérite, leur situation, leurs principes, pouvaient représenter le mieux à Berlin la patrie. Aussi ne figura-t-il pas tout de suite parmi les élus de la Lorraine, et plus tard il eut quelque peine à se faire accepter. On lui reprochait, non sans raison, de trop mêler l'idée révolutionnaire à l'idée française. C'est par là, uniquement par là, qu'ensuite il se distingua des autres députés alsaciens-lorrains, dits de la protestation. Ce n'est pas, en effet, l'élu de Metz qui a été mis dans l'impossibilité de remplir son mandat ; c'est le révolutionnaire. S'il est juste de voir un patriote dans M. Antoine, bien qu'il appartienne essentiellement à la Révolution, c'est une faute, une indignité d'oublier que, depuis dix-huit ans, l'Alsace-Lorraine est représentée par des hommes qui sur le terrain du patriotisme le valent tout au moins, et qui sur d'autres lui sont supérieurs.

Du reste, c'est bien le révolutionnaire que l'on encense aujourd'hui, Républicains, radicaux et républicains opportunistes, voyant que le pays les méprise de plus en plus, espérant que ce nouveau venu, mis en avant par un coup de théâtre, pourra tout de suite gêner les progrès du boulangisme, puis leur ramener l'opinion.

Si les seuls intérêts de la république parlementaire et de la politique césarienne étaient en cause

dans cette lutte, nous pourrions y assister avec une certaine indifférence. Mais tel n'est pas le cas. Cette nouvelle manœuvre des républicains est une odieuse exploitation du patriotisme et pourrait devenir un danger pour le pays. M. Antoine étant sans valeur personnelle et sans titres particuliers, on ne peut lui attribuer qu'un mérite : celui d'être plus que tout autre l'homme de la revanche, l'homme de la guerre. Voilà bien, en effet, le caractère des hommages qu'on lui rend. Et c'est la presse ministérielle, c'est le parti du gouvernement qui, pour garder le pouvoir et ses profits, poussent dans une telle voie ! Qu'il est donc urgent d'en finir avec ces gens-là.

EUGÈNE VEUILLOT.

M. ANTOINE.

On trouvera plus loin le discours prononcé, hier soir, au Grand-Hôtel, par M. Antoine. C'est une petite harangue patriotique et républicaine, sans grande portée, qui n'améliorera certainement pas notre situation intérieure et n'aggravera probablement pas notre situation extérieure. Seulement, pour que cette manifestation reste inoffensive à ce dernier point de vue, il serait sage de ne pas la recommencer trop souvent.

Est-il vrai que, dans l'après-midi, le gouvernement avait fait demander à l'ancien représentant de Metz au Reichstag, d'être fort réservé ? Si oui, le gouvernement n'a peut-être pas précisément obtenu de M. Antoine ce qu'il désirait en obtenir. L'ex-député d'Alsace-Lorraine a montré une certaine réserve, sans doute, mais c'est vis-à-vis du boulangisme. Ce n'est évidemment point à cette réserve-là qu'avait pensé le gouvernement.

Il est toutefois manifeste que M. Antoine condamne le boulangisme. " Restez en possession de vous-mêmes ! " dit-il, et, un peu plus loin, il ajoute que le drapeau de la réconciliation national doit être tenu " par tout un peuple " C'est évidemment une allusion contre " l'homme " qui prétend réunir l'unanimité des Français sur le terrain, encore inconnu d'ailleurs, de la République ouverte, de cette République nouvelle, acceptable, qui sera respectueuse des droits comme des croyances de tous.

L'aspirant-dictateur est donc visé ; mais M. Antoine procède avec bien des formes, et M. Lissagaray, de la *Bataille*, qui ornait la réunion de sa présence, devait s'attendre mieux. Il est positif que son journal secoue M. Boulanger d'une autre manière. Ce n'est pas lui qui use de ménagements, et se montre réservé !...

Quoiqu'il en soit, il est de plus en plus certain que M. Antoine, qu'il y mette ou nom des formes d'abord, est venu de Lorraine pour combattre le boulangisme, et qu'il le combattra. Ses déclarations au *Soleil*, au *XIXe Siècle*, au *Figaro* ne laissent aucun doute là-dessus. Lutter contre l'aspirant-César et prêcher la concentration républicaine, voilà sa double mission. Il le prend au sérieux, il a tort. Rien jusqu'ici n'a pu empêcher le boulangisme de grandir ; rien jusqu'ici n'a pu faire de la concentration républicaine une réalité. L'aspirant-Cromwall monte et nos maîtres actuels descendent. Cela va continuer ainsi, M. Antoine ne changera nullement la marche des choses. Même avec beaucoup de prestige et une importance de premier ordre, il n'y parviendrait sans doute pas. Or, bien que son nom soit sympathique à tons ceux des Français qui le connaissent, M. Antoine n'a pas tant de prestige ni d'importance.

Les journaux, ce matin, ne s'occupent guère encore de la petite harangue du Grand-Hôtel. Il y aura peut-être lieu, si demain ils en parlent davantage, de dire quelques mots de leurs appréciations.

PIERRE VEUILLOT.

CONFERENCE DE NOTRE-DAME DE PARIS

TROISIÈME CONFÉRENCE

Le P. Monsabré a consacré sa troisième conférence à terminer son exposé sur le dogme de l'Enfer. Après avoir traité de l'éternité des peines, il s'occupe de la nature de ces peines. Il nous a promis, dès le début de ce sujet, de nous dépeindre un enfer raisonnable, et il a pu s'écrier en terminant qu'il avait tenu sa parole. Laissant de côté toutes les descriptions qu'on trouve dans les vieux sermons et dans les morceaux choisis de littérature que nous avons appris au collège et où l'imagination évoque des tableaux plus ou moins fantaisistes et chimériques, il déduit la nature des peines de l'enfer de la fatalité logique du péché, et il arrive à la plus redoutable des conclusions, qui établit d'une façon certaine pour tout penseur sérieux : le dam, peine radicale sur laquelle se greffent toutes les autres, la douleur, le désespoir et le remords souverains.

La vie humaine est remplie de douleurs, dont les plus grandes n'ont pas le triste honneur d'être une lointaine image de la douleur du réprouvé. Au lieu de se reposer dans l'harmonieuse plénitude de son être : la perfection, la malédiction qui répond au dernier cri d'impénitence du pécheur l'étreint et le précipite dans les abîmes éternels, loin de la lumière, loin de l'amour infini qui doit remplir nos cœurs, loin de la patrie où doit se reposer à jamais l'humanité régénérée, loin de l'époux divin des âmes qui veut consommer les largesses de sa grâce par l'éternel embrassement de sa gloire.

Il s'en va loin du souverain bien, le cœur rempli de désirs inassouvis et d'inénarrables tristesses. La foi qu'il emporte avec lui aux rivages de la douleur, la foi qu'il ne peut plus étouffer dans le tourbillon de ses plaisirs ou le sommeil de ses nuits criminelles, fait éclore au fond de son être bouleversé les plus déchirantes contradictions. Dieu, faisant acte de souveraine justice et d'équitable vengeance, le chasse sans pitié et lui ferme les portes de son être et de ses adorables perfections, il n'y peut plus entrer. Il est maudit, il est damné.

La privation de Dieu est une peine aussi grande que Dieu lui-même est grand. En perdant Dieu, le pécheur perd tous les biens dont il est la source ; par conséquent aucun des sens, aucune des passions dont les jouissances lui ont fait oublier l'unique bien qu'il devait aimer ne peuvent point le satisfaire.

Là n'est pas toute la peine du damné. A la négation du souverain bien, l'homme pécheur ajoute une injuste préférence pour les créatures, auxquelles il demande de coupables jouissances. Dieu doit avoir ses reprises par des peines positives contre ce vol outrageant, afin qu'il ne soit pas dit que le pécheur garde éternellement le bénéfice des plaisirs qu'il s'est illégitimement procurés.

Le feu deviendra le principal ministre de la vengeance des créatures innocentes, que l'homme a détournées du but pour lequel Dieu les avait faites, et qu'il a exposées aux mépris de sa majesté outragée et aux coups de sa justice. C'est la justice sommaire des créatures punissant les criminelles préférences du pécheur ; sans le feu, le châtiment ne serait pas complet.

En obéissant aux créatures, l'homme prévaricateur se révolte contre le maître absolu de son sort ; il méprise la plus haute et le plus sainte de toutes les autorités, pour conquérir son indépendance. Malgré cette rébellion, Dieu reste son maître. Pour punir cet être révolté et réprimer l'orgueilleux soulèvement de sa volonté, il lui envoie un tyran impitoyable : c'est le démon ; le jour de la malédiction divine est le jour de Satan.

A toutes ces peines s'ajoutent l'isolement, la douleur sans le miséricordieux partage de l'affection, la solitude. le désespoir et le remords, avec la notion parfaite que la perte de tout bien est éternelle et volontaire.

L'éternité malheureuse s'ouvre devant le pécheur, il voit l'interminable route que doit parcourir sa vie désolée, il n'a besoin de faire aucun calcul pour mesurer l'infinie perspective qui se déroule à ses yeux. La douleur transperce son cœur et lui fait une blessure incurable dont les élancements retentissent dans toutes les plaies de sa nature tourmentée et empêchent qu'elles ne se cicatrisent: c'est la blessure du désespoir.

Dernière convulsion d'une âme qui appelle le bonheur et à qui rien répond, pas même ses propres illusions, le désespoir pèse d'un poids horrible sur une vie humaine ; il y engendre un inexprimable dégoût, qui donne aux plus lâches l'atroce courage d'en finir avec l'existence, pour se soustraire aux infortunes qu'ils n'ont pas la vaillance de supporter.

Et après le désespoir, c'est le remords. Au fond de la conscience du réprouvé, il pousse de cris terribles pour l'empêcher d'oublier ou de faire oublier la cause de son malheur ; il l'abreuve d'indignation et de mépris, sans lui laisser le droit de se plaindre, et renouvelle sans cesse les tortures de ses fautes et de ses crimes. Le remords lui retrace le chemin qu'il a suivi pas à pas vers la perdition, lui montrant toutes les turpitudes de son existence. Il était libre pourtant. S'il n'a pas su résister à la fougue de ses passions, ni aux convoitises de la chair, ni aux séductions et aux scandales du monde à qui doit il s'en prendre, si ce n'est à lui même ?

La liberté sainte que Dieu lui avait laissée, il en a profité pour la mettre au service de ses passions, tandis que les saints jouissent de la récompense promise aux mérites de leurs vertus. Ils chantent le triompe de la liberté dont ils se sont servis pour la gloire de Dieu et l'écho mourant de leur cantique descend jusqu'aux portes de l'enfer, pour rappeler à ceux qui l'habitent que le malheur éternel est à qui l'a voulu.

Ce qui augmente encore le remords du pécheur, c'est le souvenir des bienfaits de Dieu et de ses propres ingratitudes ; c'est le souvenir de la bonté, de la miséricorde, de l'amour de Dieu et de son propre mépris pour toutes les grâces qui lui a offertes et qu'il a repoussées. Aussi constant dans son amour que le pécheur dans son impénitence Dieu n'a pas cessé un seul instant de pleurer et de gémir sur le sort malheureux de sa créature égarée ; rien ne l'a arrêtée dans sa chute ; aujourd'hui Dieu ne pleure plus, l'enfer retentit des cris de sa colère.

Ah ! c'est en vain que le damné veut s'échapper, en vain qu'il demande d'être mis à couvert des regards de celui qui siège sur le trône, d'être dérobé aux fureurs de l'agneau. Il faut qu'il l'entende, et que sa plainte éternel soit pour lui l'inépuisable source du plus cruel des remords.

Enfin le malheur du pécheur est consommé ; il le comprend, et son cœur est rempli d'une inexprimable colère. Il grince des dents et sèche d'épouvante sur les ruines de ses désirs frappés à mort. Personne ne peut venir à son aide ; entre les damnés et les élus un abîme immense est à jamais ouvert, et si bien affermi qu'il ne peut être comblé ni franchi.

Voilà l'enfer ! pas de tableaux pour en déterminer les peines, et nous devons avouer, après avoir entendu le P. Monsabré, que la raison est plus cruelle et plus impitoyable que l'imagination pour tracer les souffrances des damnés dans la cité dolente.

La tradition raconte que la sœur de saint Thomas d'Aquin, lui demandant ce qu'il fallait faire pour gagner le ciel, reçut cette réponse : " Le vouloir ! " c'est la même pensée que celle de St Augustin : " Dieu qui t'a créé sans toi, ne te sauvera pas sans toi. "

A qui demanderait : " Que faut il faire pour mériter l'enfer ? " nous pouvons répondre : " Le vouloir ! ", avec saint Thomas, et ajouter avec saint Augustin : " Dieu qui t'a créé sans toi, ne te damnera pas sans toi. " Tout dépend, comme le démontre avec éloquence le P. Monsabré, de notre liberté pour monter au séjour de l'éternelle joie ou pour tomber dans l'abîme de l'éternelle douleur.

Quant aux peines de l'enfer, il est évident qu'elles se font diversement sentir, selon la nature des responsabilités. Tous les hommes n'ont pas la même perception ni la même connaissance du souverain bien ; tous n'ont pas le même secours pour l'atteindre, tous n'apportent pas la même dose de lâcheté et de mauvais vouloir dans l'abus qu'ils font des dons de Dieu ; mais quoi qu'il en soit des accidents qui peuvent varier les peines du réprouvé, l'oracle de l'Ecriture demeure toujours vrai : " Il est horrible pour le pécheur de tomber, après sa mort, entre les mains du Dieu vivant. "

A notre époque de négation, de doute, de nuance, d'à peu près, de peut être, il était utile de donner dans la chaire de Notre Dame un enseignement précis, formel et affirmatif sur nos fins dernières. C'est ce que fait le P. Monsabré, en s'appuyant sur la Cité de Dieu de saint Augustin et sur la Somme théologique de saint Thomas. En ce qui concerne l'éternité des peines, tous les Pères de l'Eglise regardent ce point de doctrine comme tellement certain et tellement important qu'ils déclarent que le nier ou en douter est une dangereuse inspiration du démon. Quant à la doctrine des peines de l'enfer, si quelques docteurs n'admettent en elles qu'une douleur de l'âme et d'autres que des souffrances corporelles, le plus grand nombre soutiennent qu'il s'agit, dans l'Ecriture, de douleurs qui atteignent la substance de l'homme.

Selon eux, le feu se rapporte à la peine du corps, et le ver rongeur qui ne meurt pas à la peine de l'âme. Ils montrent du reste qu'on ne peut nier la possibilité même d'un feu même matériel sur les âmes. Le savant dominicain n'a rien oublié de ce qu'il est nécessaire de savoir sur le dogme de l'enfer. Mais comme l'Ecriture n'a point désigné le lieu où se trouve l'enfer. le P. Monsabré a laissé de côté cette question oiseuse pour insister sur celle dont nous devons connaître la solution position positive, afin de vivre de manière à ne pas être au nombre de ceux auxquels le Juge des vivants et des morts adressera cette foudroyante parole : Allez, maudits, au feu éternel.

L.-D. DE CONDÉ.

LE SEPULCRE PARTICULIER

ET

la chapelle de M. de Champlain

Mon intention en abordant ce sujet, n'est pas de rouvrir une discussion épuisée depuis longtemps déjà, et que personne n'aurait dû ressusciter, à moins d'être armé de documents nouveaux.—La raison qui m'a engagé à la ramener sur le tapis est très naturelle. Ayant été attaqué un peu lestement dans une conférence publique, par un professeur bien connu d'une institution de cette ville, je n'avais d'autre parti à prendre que de répondre publiquement. J'ai été invité du reste à prendre cette attitude vis-à-vis M. le Dr Harper,—c'est le nom du conférencier—par des hommes bien posés dans le petit groupe des antiquaires. J'aurais décliné l'invitation, si le travail du savant professeur au *High School* n'eût pas été livré au public. Malheureusement pour moi, son public n'est pas le mien, et la plupart de ceux qui ont entendu le docteur dans les salles de la Société Littéraire et Historique, ne pourront pas être juges entre lui et moi. N'importe, je suis bien positif que M. Harper et les aimables abonnés du *Courrier du Canada* me liront et me comprendront.

***

Le travail du conférencier est assez considérable : trente pages d'une brochure, in-huit, dont vingt sont consacrées à l'historique de la question, et dix seulement à la question même.

La première partie n'est pas trop mal traitée, la deuxième est la répétition, les erreurs historiques en plus, des idées d'un autre. Voici en deux mots les phases de la question. Il y eut d'abord ce qu'on a appellé la querelle des antiquaires : MM. les abbés Laverdière et Casgrain d'un côté, et M. S. Drapeau de l'autre. Jusqu'en 1866, nous étions sous l'impression que la Chapelle de Champlain était attenante à l'église de Notre-Dame de Recouvrance. Ferland le dit dans son Cours d'Histoire du Canada, volume premier, page 293. Cette opinion fort respectable déjà, parce qu'elle émanait d'une autorité aussi considérable, pouvait être plus facilement acceptée après la lecture attentive de la *Relation* de 1636 où le Père Lajeune nous rapporte ce qui se passa lors de la cérémonie des funérailles de Champlain :

"On lui fit, dit il, un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le P. Lalemant y officia, et l'on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet.

"Au sortir de ces devoirs funèbres, Monsieur de Chateaufort prit sa charge, selon le pouvoir que lui en donnaient Messieurs de la Compagnie, par les lettres qui furent ouvertes et lues à l'heure même en présence du peuple assemblé en l'Eglise : ces Messieurs m'en avaient fait le dépositaire pour les produire en temps et lieu comme je fis."

Ainsi parle le Père Lejeune.

Si on s'en tenait rigoureusement au texte de la Relation, on pourrait conclure que le *sépulcre* de Champlain avait été érigé, sinon dans les caveaux de Notre-Dame de Recouvrance, du moins dans une chapelle latérale, comme semble le croire l'abbé Ferland.

Suivons bien l'ordre des funérailles. Champlain mourut dans une des chambres du Fort Saint-Louis, après une maladie de deux mois et demi. Quelques semaines auparavant il avait fait son testament. Il ne renfermait aucune disposition pour qu'il fût enterré dans un lieu plutôt que dans un autre, bien que M. le Dr Harper aime à croire que Champlain, avec son humilité bien connue, avait pu manifester le désir d'une sépulture dans un modeste cimetière.

Le savant professeur cite le cas de M. de Mésy qui avait demandé d'être enterré dans le cimetière des pauvres. C'est un fait isolé, car tous les gouverneurs qui décédèrent à Québec après lui furent déposés dans les voutes de l'église des Récollets : Frontenac, de Callières, Vaudreuil et Longueil étaient de ce nombre.

Aux funérailles qui eurent lieu vers la fin de décembre,—Champlain ayant rendu le dernier soupir le jour de Noël—il y eut un convoi fort honorable, composé des citoyens, des soldats, des capitaines et du clergé. Toute la colonie était évidemment à Québec pour la cérémonie. Le Père Lalement célébra l'office funèbre, et le Père Lejeune fit l'éloge du défunt. Puis, *au sortir de ces devoirs funèbres*, le Père Lejeune donna lecture des lettres constituant Bras de fer administrateur, *en présence du peuple assemblé en l'église.*

Si après le service, il avait fallu reconstituer le cortège pour transporter la dépouille de Champlain, ne fût-ce qu'à une distance de deux arpents, il semble que le Père Lejeune n'aurait pas manqué de mentionner ce détail comme complément de son récit. Mais il ne dit rien de plus, et il ajoute aussitôt, qu'il lut devant le peuple réuni dans l'église, les documents officiels dont il était le dépositaire.

Il découle donc du texte même de la Relation, ou que l'inhumation se fit dans l'église même, ou dans son voisinage immédiat. Lorsque Ferland disait qu'elle avait eu lieu dans une chapelle attenante à Notre Dame de Recouvrance, il n'était donc pas éloigné de la vérité.

J'ai écrit dans ma brochure de 1880, que le corps de Champlain a pu être mis temporairement dans les caveaux de l'église paroissiale. Cette opinion, contre laquelle M. le Dr Harper s'inscrit en faux, sans donner aucune preuve à l'encontre, est pourtant soutenable, après l'explication que je viens de donner. L'église était alors située à l'endroit où est le jardin du presbytère actuel de la haute-ville. Le portail faisait face au chemin qui conduisait de la côte de la Montagne au fort. Un autre longeait l'église dans une direction à peu près parallèle à la rue de la Fabrique.—Si nous plaçons le lieu de la sépulture près du chemin du Fort, comme je l'ai toujours prétendu, nous trouvons que la distance est insignifiante, à peine cent pieds. Nous sommes à l'aise maintenant pour expliquer comment il se fait que le Père Lejeune donne à entendre que la foule n'a pas laissé l'église après les obsèques.

Qu'avait elle besoin en effet de se déplacer ? Le lieu de la sépulture est pour ainsi dire à la porte de l'église. Le clergé, les militaires, les capitaines forment le cortège. Un certain nombre de citoyens les accompagnent. Mais le gros des assistants reste à l'église, attendant la fin de la cérémonie, pour écouter la lecture des lettres dont ils savent que le Père Lejeune est porteur. Le prêtre a béni le sépulcre où le cercueil de Champlain vient d'être déposé, et le clergé, les soldats et les chefs sauvages viennent reprendre tranquillement leur place à l'église.

Mais supposons que la sépulture dût se faire à une certaine distance de l'église paroissiale, disons à deux arpents, est-ce que le peuple tout entier ne se serait pas mis en procession pour former un convoi à son gouverneur ?

Prétendre le contraire serait peu raisonnable. Comment se fait-il donc que le Père Lejeune aurait négligé de relater cette dernière phase de la cérémonie, toute aussi imposante que la première, si réellement elle eût emprunté un caractère aussi éclatant ?

II

M. le Dr Harper ne peut pas croire que Champlain a pu être inhumé dans l'église de N-D. de Recouvrance, car, dit-il : "Ce n'était pas la coutume, à cette époque, d'inhumer les laïques, même les plus marquants, dans les églises." Il est assez curieux qu'on vienne nous parler de coutume à l'article des enterrements, dans une colonie aussi jeune, dans un pays de mission, où il n'y avait pas après le premier quart de siècle de son existence, vingt-cinq colons établis.

Si M. le Dr Harper a voulu parler de la coutume en France, à la bonne heure ! Je puis lui affirmer cependant qu'au XVIIe siècle, dans la vieille comme dans la Nouvelle France, on enterrait très souvent les laïques dans les églises. Je n'ai qu'un exemple à la mémoire et je le citerai. Le commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe, dont le travail pour l'établissement d'une colonie au Canada fut soudainement interrompu par la mort en 1604, reçut les honneurs de la sépulture dans l'église de Saint-Rémi, à Dieppe.

Quant au Canada, si la coutume n'avait pas pu être établie avant Champlain, elle le fut après. Pour cela j'ai pris la peine de faire le relevé des sépultures des laïques dans les églises et chapelles durant la dernière moitié du siècle qui vit mourir le plus illustre de nos gouverneurs, et voici quel a été le résultat de mes recherches.

CHAPELLE DE CHAMPLAIN

1635. décembre—Samuel de Champlain.
1641. 20 mai—François de Ré, dit Mr Gand.

EGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC

1654. 11 septembre—Jacqueline Potel femme de Jean Bourdon
1657. 7 juillet—Catherine de Tilly
" 26 " —Guillaume Gauthier de La Chesnaye
" 9 décembre—Charles Sevestre
1659. 17 avril—Pierre Nolin dit La Fougère
" 11 mai—Antoine Martin
" 5 octobre—Nicolas Macart
1660, 31 août.—Marguerite Meillet, femme de Pierre Brincosté
1661. 15 janvier—Marie Langlois, femme de M. de Maure
" 28 mars—Jean Côté.
" 4 mai—Marie Pichon, veuve de Charles Sevestre
" 30 " —François Pinguet, femme de Vincent Poirier
" 24 juin—Jean de Lauzon, sénéchal
" " " —Nicolas Couillard
" " " —Ignace Sevestre
1663. 26 novembre—Jean François Bissot, fils
1664. 19 " —Cath-Gertrude Couillard, femme de Charles Aubert de La Chesnaye
1665. 15 octobre—Jean Gloria
" 27 " —Henri Bourdon
1667. 14 février—Marie Macart, femme de C. Le Gardeur
1668. 12 janvier—Jean Bourdon
1670. 25 " —Catherine Sevestre, femme de Louis Rouer, Sieur de Villeray
1675. 17 juin—Jacques de Cailhaut, sieur de la Tesserie
1675 30 septembre—Marie Favery
1677. 17 décembre—Charles Bazire

CHAPELLE DE L'HÔTEL-DIEU

1656. 31 octobre—M.-Louise Giffard, femme de Lauzon-Charny
1663. 4 mars—Guillaume Couillard
1683. 20 octobre—Guillemette Hébert, femme de G. Couillard

Trente inhumations dans les églises en un demi-siècle, c'est un chiffre assez respectable pour établir une coutume. M. le Dr Harper comprendra facilement en lisant ce tableau, qu'à l'époque de Champlain on enterrait les laïques dans les églises. Il suffisait de demander cette faveur pour l'obtenir.

***

Dans les premiers temps de la colonie depuis la fondation de Québec, en 1608, jusqu'à l'année où mourut Champlain, (1635) il n'y eut que peu de mortalités à Québec, et le seul laïque digne de mention qui y ait terminé ses jours, fut Louis Hébert. On l'enterra, d'après un désir exprimé de vive voix, au pied de la croix du cimetière des Récollets, situé, comme on sait, près du couvent de Notre Dame des Anges. Si on en croit le Père Le Clercq, ses restes furent transportés en 1678 dans la cave de la chapelle de l'église du nouveau couvent des Récollets, à la haute-ville. Un seul homme eut l'honneur de la sépulture dans la chapelle de Québec durant toute cette période ; ce fut le Frère Pacifique DuPlessis, récollet. Les autres furent inhumés dans le cimetière de la basse-ville et dans celui des Récollets. J'ai pris la peine de dresser un catalogue mortuaire depuis 1608 jusqu'à 1629. Il ne s'y trouve aucun laïc marquant, à part Louis Hébert.

Des autres colons vraiment fixés au sol on ne pourrait citer qu'Etienne Jonquest et peut-être Michel Collin. Mais tous deux, comme on pourra s'en convaincre par le tableau ci-dessous, furent emportés par la maladie avec leurs femmes, sans laisser de postérité.

Voici cette liste dont je ne garantis pas l'exactitude absolue :

1608—Jean Duval, pendu
" —Antoine Natel
" —Un matelot
1609—Bonnerme, chirurgien
" —10 Français morts de scorbut
" —5 " " de dyssenterie
1611—Louis, au service de M. de Monts, noyé au Sault St-Louis
1616—Charles Pillet et un autre Français tués par les sauvages
" —Michel Collin et Marguerite Vienne, aux Trois-Rivières
1618—Un Huguenot Ecossais
1619—Anne Hébert, Etienne Jonquest, son mari, et leur enfant
1620—Un homme tué
1621—Eustache Martin, jeune enfant de maître Abraham
1623—Jean LeCoq, tué accidentellement
1624—Un Français
1625—Le P. N. Viel, Récollet, noyé dans le Sault au Récollet
" —Un jeune Français
1626—Un vieil ouvrier des Jésuites, mort de jaunisse
1627—Louis Hébert
" —Pierre Magnan, tué par les Sauvages
" —Dumoulin et Henri, domestique de la veuve Hébert, tués par Mahican-atic-ouche
1629—Jacques Michel, à Tadoussac.

Après la restitution du pays à la France, en 1632, jusqu'au 25 décembre 1635, il devient plus difficile de reconstituer la liste des décès. L'incendie de l'église de la paroisse en 1640 ayant détruit les registres, les Pères Jésuites laissèrent de côté tout travail dans ce sens, et ne s'occupèrent que des naissances et des mariages. Cette lacune est extrêmement difficile à combler ; mais ce qu'il y a de certain c'est que pendant ces trois années, le chiffre des mortalités est insignifiant. Je ne crois pas même qu'il soit mort à Québec une seule grande personne de race française. Le scorbut fit quelques ravages dans la petite colonie des Trois-Rivières et les sauvages mirent à mort deux Français dans le voisinage de cette dernière habitation.

Cette statistique mortuaire pourra paraître intempestive, mais j'en avais besoin pour établir que l'argument tiré de la coutume, mis en relief par M. Harper, manque de sérieux. Le cas isolé de Louis Hébert ne saurait être invoqué comme une coutume, tandis que les trente autres si rapprochés du temps de Champlain confirment surabondamment la thèse que j'ai voulu prouver.

N. E. DIONNE.

(*A suivre.*)

A QUOI BON ?

Nous lisons dans le *Monde* :

Entendu sur la rue :

—As-tu des nouvelles du *Concile* de St. Thimothée ?

—Le con*ciliabule*, tu veux dire ?

—Ah ! *Il y a bulle*, déjà. Alors, c'est que le concile est avancé. Et quels résultats ?

—Le faux *Grand Vicaire* est réélu *soupape*.

—C'est *assez* ridicule. On m'avait pourtant dit que la petite *église* voulait *briser* avec lui.

—On dit que le prochain consistoire aura lieu dans quelques jours et qu'on procèdera alors au couronnement du Soupape dans *des jardins* de carottes.

Eh bien, franchement, un grand journal comme le *Monde* devrait il publier des entrefilets de ce ton et de ce style ?

Que l'on combatte l'*Etendard* tant qu'on voudra, que l'on discute avec M. Trudel les questions sociales ou politiques. Mais nous nous déclarons impuissant à comprendre et depuis longtemps, comment certain genre de polémique, certaines persistantes attaques, certaines farces injurieuses, peuvent être utiles à la cause conservatrice.

Nous conjurons notre confrère, le directeur du *Monde*, d'empêcher qu'on n'écoule dans les colonnes de son journal le vieux stock du *Canard* ou du *Farceur*.

Nous trouvons sur la liste des subsides accordés aux chemins de fer, les subventions suivantes :

Ontario et Pacific R., de Cornwall à Perth, $262,400.

Ottawa et Gatineau $320,000.

Cap Rouge, $38,400.

Parysound Colonisation, 40 milles $128,000.

De St Andrew au C. P. R. $22,400.

De Truro à Newport, N. E. $156,-800.

Central R. R., N.-B., $128,000.

Albert Southern R. C., $31,771,43.

Baie des Chaleurs, Bal. du subside $244,500.

Irondale Bancroft et Ottawa, Ont. $145,000.

Jonction Northern Pacific, $45,000.

Il y aura deux autres listes.

Notre Feuilleton

AUX ABONNÉS !

Nous commençons avec le présent numéro un nouveau feuilleton intitulée :

FLIBUSTIERS

—ET—

BANDITS

l'un des feuilletons les plus dramatiques, les plus empoignants et les plus palpitants d'intérêt qui ait jamais paru dans le JOURNAL DES CAMPAGNES.

LES FLIBUSTIERS ET BANDITS *va donner des émotions à nos lecteurs.*

A cette occasion, nous ferons un tirage considérable de notre JOURNAL DES CAMPAGNES, *pour répondre aux nombreuses demandes qui nous sont déjà parvenues.*

Pour donner une idée de cette œuvre littéraire des plus émouvantes, nous en publions la table des matières :

I.—Le cabinet du capitaine d'Artagan.
II.—De l'auberge de la Salamandre à l'Ile de la Tortue.
III.—Le Grand-Boucan.
IV.—Une prisonnière.
V.—Vendu aux enchères.
VI.—La grande savanne.
VII.—Les suites d'une victoire.
VIII.—La charte-partie.
IX.—A trompeur, trompeur et demi.
X.—En mer.
XI.—L'enlèvement.
XII,—Aigle-Noir et Vautour-Blanc.
XIII.—A chacun selon ses mérites.

Nous invitons les personnes qui ne sont pas encore abonnées à notre JOURNAL DES CAMPAGNES *d'y souscrire au plus tôt, afin d'avoir l'avantage de lire une œuvre littéraire du plus haut intérêt, et avoir droit aux cadeaux que nous donnons à tout abonné payant une année d'avance.*

RENDEZ COMPTE

—

L'*Electeur* ne veut pas qu'on dise à ses maîtres : *Rendez compte.*

On va leur chanter ce refrain plus d'une fois, cependant, jusqu'à la grande reddition de compte des élections générales.

Rendez compte de votre emprunt des **$3,500,000** !

Rendez compte de votre augmentation de dépenses de **$500,000** par année !

Rendez compte de vos déficits annuels de $200,000 en moyenne !

Rendez compte du scandale Lockwood !

Rendez compte du Table-Rock !

Rendez compte de tous vos tripotages et tous vos gaspillages.

LES ORDRES RELIGIEUX ET NOTRE EPISCOPAT

—

Un siècle après l'illustre évêque de Pétrée, Mgr Briand, que Mgr Plessis proclamait le plus éminent des successeurs de Mgr de Laval, témoignait lui aussi, d'une manière éclatante, son estime et son affection pour la compagnie de Jésus.

La grande épreuve de 1773 venait de fondre sur elle. Le pieux évêque de Québec avait reçu le bref *Dominus ac Redemptor*. Avec quels sentiments ? L'extrait suivant d'une lettre du prélat à mesdames de Pontbriand, parentes de son prédécesseur, nous les fait connaître :

" Vous avez su longtemps avant moi la triste catastrophe des Jésuites, elle m'a affligé et mis ma foi à l'épreuve. Qu'il m'en a coûté pour dire à ces bons Pères que j'avais le Bref du Saint Père et l'ordre de le signifier ! Leur prompte soumission, leur entière docilité ne m'a pas soulagé dans ma peine ; au contraire, elle l'a rendue plus sensible. Le soulagement est venu du côté d'où je ne l'espérais pas, du gouvernement lui-même, tout protestant qu'il est. Ainsi nos Jésuites ont encore l'habit de Jésuite, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites, et il n'y a que le gouverneur, moi et mon secrétaire qui sachent qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés.

" Je rends compte au Souverain Pontife de toute ma conduite et j'ai la hardiesse de lui demander toutes les indulgences qui se gagnaient dans leurs maisons, cependant sous mes ordres et ma direction, lui mandant que j'ai établi les mêmes Supérieur et Procureur, afin de répondre à ses ordres, et je les ai laissées dans le même extérieur pour entrer dans les vues du gouverneur. "

Mgr Briand avait encore fait mieux que cela. Il avait écrit, auparavant, au Souverain-Pontife, pour le conjurer de ne pas abolir la compagnie de Jésus. Lui-même le dit, dans sa lettre à Mesdames de Pontbriand :

J'avais écrit à Notre Saint Père, conformément à l'avis que vous m'aviez suggeré ; ma lettre, restée à Londres pendant plus d'un an, ne lui est parvenue *qu'après la destruction exécutée : hélas ! un pauvre et chétif évêque comme moi n'eût rien retardé.* "

Voilà donc un évêque qui veut conserver à tout prix dans son diocèse, à ses côtés, l'ordre religieux le plus attaqué, le plus calomnié qu'il y ait jamais eu dans l'univers catholique.

Les ordres religieux, par suite du malheur des temps, disparurent du Canada en 1800. Seul, la congrégation de St-Sulpice demeura à Montréal. Mais lorsque de meilleurs jours luirent pour nous, on vit nos évêques rappeler dans leurs diocèses les congrégations religieuses, ces milices d'élite de l'Eglise catholique. Les portes du Canada s'ouvrirent d'abord pour les Oblats en 1841, et après quelques années sortit de leurs rangs un des plus grands évêques de ce pays, Mgr Taché, archevêque de St-Boniface, qu'on trouvera sans doute assez patriote et assez bon canadien.

Mgr Bourget appela ensuite à seconder son zèle les RR. PP. Jésuites qui vinrent renouer la chaîne des vieilles traditions, en 1842. C'est sous l'égide de ce vénérable évêque que les Jésuites fondèrent leur maison de Montréal, leur collège et leur noviciat. En 1873, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe introduisit chez lui le Dominicains, que Mgr l'évêque d'Ottawa appela dans son diocèse en 1884. A Québec, Mgr Taschereau confia la paroisse Saint-Patrice aux RR. PP. Rédemptoristes, en 1874, et remit entre les mains du même Ordre la paroisse et l'œuvre des pèlerinages de Ste-Anne, en 1879

Partout c'est notre épiscopat qui a tendu la main aux ordres religieux, et qui leur a donné les pouvoirs dont ils jouissent. Et c'est contre les ordres religieux que le *Canadien* veut défendre l'Episcopat. Allons donc !

La présence et la mission des congrégations religieuses en ce pays est l'œuvre des Evêques. Lorsque nos premiers pasteurs jugeront que leurs prérogatives sont menacées par les manœuvres et les usurpations du clergé Régulier, ils ne laisseront pas le soin de nous l'apprendre à un journal sans autorité pour une aussi grave mission.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que, loin de redouter les ordres religieux, notre Episcopat les favorise et les bénit.

Que veut donc le *Canadien* ? De quoi se plaint-il ? Après une foule de digressions, de hors-d'œuvre, de chassé-croisé, il nous le dit enfin dans son article d'hier matin. Ce qu'il vise c'est " l'école de l'*Etendard*, qui vou- " drait faire de nous des étrangers en " ce pays, une *secte à part, un groupe* " *fermé au progrès intellectuel, littéraire,* " *mutériel.*" Evidemment notre confrère voit noir. Nous avons eu nous-même de vives controverses avec le journal dirigé par M. le sénateur Trudel ; mais nous ne l'avons jamais cru animé d'aussi scélérates intentions.

Cependant, plaçons-nous sur le terrain choisi par le directeur du *Canadien*. Il en tient contre " l'école de l'*Etendard* ". Et il a parlé des ordres religieux, sur le ton que nos lecteurs connaissent, parce que " des membres imprudents de certains de ces ordres ont appuyé, défendu " cette école.

Voilà le sens de l'article publié hier matin par le *Canadien*. Eh bien, ce journal ne pouvait mieux faire éclater son injustice. Que fait-il depuis quinze jours ? Il met en opposition les ordres religieux et le clergé national. Celui-ci est notre ami, notre *guide naturel*, il est avec nous *en communauté d'idées, d'intérêts et de sentiments.* Les premiers au contraire, tout en ayant des qualités, ont quelque chose d'étranger, ils sont *cosmopolites*, ils n'ont pas *l'esprit*, l'*instinct de notre nationalité* etc. Voilà ce que le *Canadien* nous a chanté, avec des variations, durant la dernière quinzaine.

Et aujourd'hui il vient nous dire que ce qu'il a voulu désigner, c'est " l'école de l'*Etendard* " !

Mais le *Canadien* a affirmé cent fois, depuis trois ou quatre ans, que l'*Etendard* est appuyé et sustenté par un groupe considérable de curés, qui appartiennent tous au *clergé national !* L'*Etendard* est en partie l'œuvre d'une fraction importante du *clergé national !* Bienplus, des curés, membres du *clergé national*, n'ont pas craint de signer de leur nom des lettres, des communications, des encouragements et des approbations à l'*Etendard* ! Et, dans le même temps, le supérieur-général des Jésuites, le R. P. Hamel, publiait une lettre où il déclinait, au nom de son Ordre, la solidarité qu'on prétendait exister entre ce journal et la Compagnie de Jésus.

Voilà des faits patents, indéniables. Et c'est après tout cela que le *Canadien* a entrepris cette campagne en faveur du *clergé national*, mis en opposition au clergé régulier, sous prétexte de combattre l'école de l'*Etendard.*

Nous demandens où est la logique.

Si le *Canadien* s'est senti inspiré de débiter des homélies aux ordres religieux, parce que " *des membres imprudents de certains de ces ordres* ont appuyé " l'école de l'*Etendard*, comment se fait-il que l'inspiration lui ait fait défaut pour admonester le *clegé national* dont plusieurs membres distingués, M. le curé de Ste. Scholastique, M. le curé de St. Constant, M. le curé de St. Timothée, etc, ont écrit publiquement dans l'*Etendard* ? Si l'appui, non prouvé, de " *quelques membres imprudents de certains ordres religieux,*" suffit pour qu'un journaliste fasse la leçon au clergé régulier, comment l'adhésion éclatante, publique, avouée, de plusieurs prêtres séculiers, n'engage-t-elle pas ce même journaliste à morigéner le *clergé national* ?

Il n'est pas un esprit sérieux qui ne comprenne que cet accident fatal ruine du coup toute la théorie, tout le système du *Canadien*, et réduit à néant sa fameuse antithèse entre le *clergé national* et les ordres religieux.

Que notre confrère guerroie contre l'*Etendard*, contre l'école de l'*Etendard*, s'il en a le goût et l'humeur ; mais qu'il laisse donc tranquille et le clergé séculier et le clergé régulier. Chez l'un comme chez l'autre, tout comme chez les laïques, dans les questions libres, il y a diversité l'opinions.

Défions-nous des thèses et des antithèses : des thèses qui défigurent l'histoire, des antithèses dont les miroitements font dérailler les discussions !

JEAN D'ERBREE

—

Dans un article intitulé *Récapitulation*, publié par le *Canadien* de ce matin, et dans lequel sont résumés les écrits de ce journal sur la question des biens des Jésuites, des ordres religieux etc. nous trouvons les lignes suivantes :

Par exemple, nous avons parlé de la brochure de Jean d'Erbrée. *En supposant qu'elle contienne des exagérations*, faut-il conclure que l'ordre auquel l'auteur appartient et l'auteur lui-même soient dignes de réprobation ? *Au reste, cet anonyme a été traité trop sévèrement par nous tous, et lecture refaite aujourd'hui de ses pages oblige à ne pas le placer dans la catégorie des coupables de diffamation volontaire et systématique* sur lesquels on s'est surtout appuyé à l'étranger, à Rome, pour nous croire livrés sans retour à la Franc-maçonnerie.

Ce n'est pas ici le moment de recommencer la discussion sur la question de la franc-maçonnerie au Canada. Mais nous enregistrons la déclaration de notre confrère que le livre de Jean d'Erbrée n'est pas un livre diffamatoire.

La famine

Londres, 19.— La famine sévit à Bloree, Waag et Bistriz, Hongrie. Des centaines de personnes manquent de et sont mourantes de faim.

OU SONT LES COTERIES ?

L'*Electeur* de ce matin triomphe du succès de M. Dr Morin.

Qu'il se réjouisse tant qu'il voudra de ce succès frauduleux, gagné par les moyens les plus inavouables, par la corruption, la supposition de personnes, le parjure, et le faux.

Mais qu'il n'essaie pas d'insulter les amis de M. Bussières, ou nous l'avertissons qu'il lui en cuira.

Il parle de petite coterie. Les organes de M. Morin devraient être les derniers à prononcer ce mot. Les coteries municipales et autres, ne sont pas du côté auquel nous avons donné notre appui indépendant. On sait où elles sont, qui les compose, qui les dirige, qui les inspire, et quels espoirs nourrissent ces petits *family compact* multicolores.

L'*Electeur* attaque MM. Chassé et Langevin. MM. Chassé et Langevin ont le droit de s'occuper des élections municipales au même titre que MM. Chs Langelier, Ernest Pacaud, que les employés du gouvernement local, et que toute la clique qui considère le Conseil-de-Ville comme sa chose, comme son domaine particulier. Quant à sir Hector il a d'autres chats à fouetter que M. le Dr Morin.

Les amis de ce dernier veulent introduire à tout prix la politique dans l'affaire. C'est de la canaillerie.

Croit-on que si la candidature de M Bussières, eût eu une couleur politique, elle eût été appuyée par des libéraux comme M. Alphonse Pouliot, M. le Dr Bolduc, M. Trudel, par des nationaux comme M. David Ouellet etc.

Si l'on veut insulter nos amis, si l'on veut commencer la guerre, *Le Courrier du Canada* est prêt à faire une campagne municipale dont on nous dira des nouvelles dans certains quartiers.

ENCORE LES $3,000 !

Encore les **$3,000**, va-t-on s'écrier !

Oui, encore les $3,000 de M. Langelier, les $3,000 payées à l'illustre avocat qui est allé se taire à la Cour Suprême, au nom de la province de Québec.

Sait-on pourquoi nous revenons à ce sujet qui a causé tant de déplaisir à M. Mercier ?

C'est parce que nous avons appris une chose impayable, et qui jette une lumière nouvelle sur le compte immortel de M. Langelier.

Dans le débat qui s'est élevé en chambre sur cette question, on a entendu les ministres s'écrier : Pourquoi la province de Québec ne paierait-elle pas convenablement ses avocats ? Croît-on que MM. Blake et Robinson, avocats du Pacifique, que MM. Mowat et McCarthy, avocats de Manitoba, n'ont reçu que $3,000 pour leurs services. Ils ont dûs être payés royalement.

Voilà ce qu'on disait.

Eh bien, *nous savons* ce que les avocats ont reçu. Et nous allons le dire.

M. Mowat a reçu du Manitoba $1,000, et M. McCarthy $700, parce qu'il avait moins travaillé la cause.

M. Blake a reçu du Pacifique $1000, et M. Robinson $1000.

Ces honoraires comprenaient tout, frais de voyage, vacation, plaidoierie, tout.

Et ces avocats ont travaillé, ont plaidé, ont préparé la cause de leurs clients.

Et leurs clients étaient concernés directement dans le débat.

M. Langelier, lui, n'a pas travaillé, n'a pas plaidé, n'a pas préparé la cause.

Sa cliente, la province de Québec, n'était pas concernée dans l'affaire.

Et il a reçu **$3,000** dont **$300** pour frais d'un voyage de quatre jours à Ottawa.

Les quatre autres ont eu $3,700 à eux quatre.

M. Langelier a eu presque autant, à lui tout seul.

Les commentaires sont inutiles.

Nous tenons nos renseignements de source absolument certaine.

LES LETTRES DE CREDIT

Notre confrère de la *Presse* fait une charge à fond contre M. Mercier à propos des lettres de crédit, dont le premier-ministre a presque nié l'existence :

Nous avons publié, dit-il, la liste officielle des lettres de crédit du Département des Travaux Public ; il en existe d'autres au Secrétaire Provincial. Nous connaissons celle devenue fameuse, échue en don gratuit à M. Perfect Lockwood En 1887, l'honorable M. Gagnon remit une de ces précieuses attestations à M. Deschamps, dont nous nous occuperons. Enfin nous affirmons que le Département des Terres de la Couronne a mis dans la circulation des lettres de crédit pour plus de $40,000.

Comment, en face de ces faits, le Premier Ministre a-t-il pu dire au reporter du *Star* : " Nous n'avons donné aucune lettres de crédit, à proprement parler, " etc., etc.. etc.

Des lettres de crédit ! Mais le gouvernement en a émis de toute nature, pour tous les genres d'affaires, pour achat de livres, pour la réclamation Lockwood, en octobre 1888, quatre mois avant l'ouverture des Chambres, pour John P. Whelan, au montant de près de $20,000, avant que les subsides de 1889-90 aient été voté ; il en a émis pour C. F. Langlois, en paiement des dépenses journalières du bureau de l'imprimeur : il en a émis, en 1887, en 1888, en 1889, pour 1889 et pour 1890.

Et c'est le Trésorier de la province qui déclarait, devant le comité des Comptes Publics, que l'émission de lettres de crédit n'était pas érigée en système !

Et c'est le Premier Ministre lui même qui dit au reporter du *Star* : " Nous n'avons donné aucune lettres de " crédit, à proprement parler, EXCEPTÉ " quand des réclamations sont reconnues contre le gouvernement ou " lorsqu'il s'agit d'éteindre les dettes de " l'ancien gouvernement. Le départe- " ment dans lequel une réclamation est " réglée donne une lettre officielle, " établissant que le montant dû sera " payé après le 1er juillet prochain, sur " les montants votés pour l'année 1889- " 90, quand le gouvernement n'a aucun " argent à sa disposition pour rencontrer " de tels engagements imprévus dans " les subsides ordinaires."

Admirez donc ce Premier-Ministre affirmant qu'il n'a pas donné de lettres de crédit à *proprement parler*, excepté—cet excepté est grand comme le monde, —excepté toutes les fois qu'il en a donné! Est-il possible d'être plus LaPalisse ?

Notre confrère a parfaitement raison.

Il est de notoriété publique à Québec que les lettres de crédit sont comme une marée montante. Les départements en sont débordés.

Et l'on n'est pas rendu au bout.

Effrayé par les vigoureuses dénonciations de nos amis, anxieux de terminer brusquement la session, le gouvernement n'a pas soumis de budget supplémentaire.

Il eu eu peur d'une crise.

Eh bien, nous affirmons que, dans la plupart des départements, les estimations sont complètement insuffisantes. L'administration des affaires, telle que dirigée par ces économes, requérait un budget beaucoup plus élevé que celui soumis par le Trésorier.

Comment faire ? L'argent n'est pas voté ! Ou bien l'on va laisser certains services en souffrance, ou bien l'on va jouer en grand des lettres de crédit, en attendant qu'on se rabatte sur les mandats spéciaux.

Par les lettres de crédit on se jette en pleine illégalité. Par les mandats spéciaux on se plonge tête baissée dans une politique qu'on a dénoncée vingt fois.

La situation n'est pas riante, et le premier-ministre file par le temps qui court un fort mauvais coton.

CE COMBLE

L'*Electeur* n'est pas content de ce que nous avons dit du juge Dugas.

Il ne nous en chaut guère !

C'est dans l'*Electeur* lui-même que nous sommes allé prendre les détails sur lesquels nous nous sommes appuyé pour condamner la conduite de ce magistrat. C'est là que nous avons lu que l'entrevue entre le meurtrier et le juge *a été très courtoise* que M. Dugas et M. Morrisson *se sont donné une poignée de mains*, au commencement et à la fin de l'entrevue !

Si cette entrevue n'est pas fictive, nous maintenons absolument ce que nous avons dit.

La citation de la *Presse* que fait l'*Electeur* ne s'applique pas à la conférence du juge avec le meurtrier. Et c'est de cette conférence que nous avons parlé.

Nous ne sommes pas seul de notre avis. Notre article nous a valu les félicitations d'une foule de citoyens éminents, de membres du barreau, de dignitaires importants, qui apprécient comme nous le spectacle inouï donné par M. Dugas, si les renseignements de l'*Electeur* sont sûrs.

C'est un véritable comble que cette entrevue sentimentale. Le *Canada* en glose fort agréablement :

Voila un juge, dit-il, dont on ne sait pas bien s'il agit comme juge ou comme lieutenant-colonel, qui monte à cheval, qui parcourt tout un pays, qui le soumet à l'application de la loi martiale, sans qu'elle y ait été régulièrement proclamée, et qui aboutit, à quoi.....? à une entrevue nocturne avec le meurtrier.

Cette entrevue du juge et du criminel, pour deviser ensemble, la nuit, au fond du bois, et pour s'en aller ensuite chacun de son côté, rappelle, à la solennité près, la rencontre de Max et du diable dans le *Freyschutz*, au carrefour de la fontaine. Seulement, on ne dit pas qu'il y ait été fabriqué de balles enchantées.

Avec de semblables frasques, on fait rire de la justice !

Notre héritage chrétien, tel est le titre d'un grand ouvrage que le cardinal Gibbons vient de mettre au jour.

STEAMERS RAPIDES

On annonce d'Ottawa que le contrat des malles est renouvelé pour une année avec la compagnie Allan.

A la séance de jeudi le ministre des finances a donné certain rensseignements, au sujet de la ligne de steamers rapides sur l'Atlantique. Le gouvernement a eu trois soumissions pour le service de l'Atlantique. La première venait d'une compagnie non organisée qui demandait une subvention de $416,000 pour établir une ligne de steamers de 15 nœuds à l'heure. La seconde venait de la compagnie Allan, et demandait £104,000 pour une vitesse de 17 nœuds à l'heure. La troisième venait de la compagnie Anderson et demandait la somme de £104,000 pour 20 nœuds à l'heure, ce qui réduirait à 148 heures le temps entre Rimouski et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement est entré en négociations avec les deux dernières compagnies, les Allan et les Anderson. Ces négociations n'ont pas encore pris terme. Mais cependant le résultat probable de ces pourparlers est tel que le gouvernement croit devoir demander un vote de $500,000 pour cette fin.

D'après cette déclaration ministérielle, il paraît assez certain que d'ici à un an nous aurons peut-être un service rapide entre le Canada, l'Angleterre et la France, car cette ligne devra se relier au Hâvre ou à un autre port français de la Manche.

Nous croyons que c'est là une bonne nouvelle pour tout le monde.

UN LARDON

Sous ce titre : *Dîners des arpenteurs*, *L'Union Libérale* décoche le lardon suivant à M. L. P. Pelletier :

Les arpenteurs provinciaux ont donné un grand dîner au Commissaire des terres de la couronne jeudi dernier au St-Louis.

Messieurs les arpenteurs ont bien fait les choses. Le champagne a coulé à flots et les discours ont été éloquents. A ce dîner étaient invités les membres du triumvirat québecquois, M. L. Stein à titre d'arpenteur *pratiquant*, M. L. P. Pelletier substitut du procureur général *amicus curiæ*, (ami de la *curée*), et M. Frank Pennée, fournisseur de grains de semence.

C'est nous qui avons souligné le mot *curée*.

C'est une traduction très libre, pour ne pas dire très libérale.

RACONTARS ABSURDES

L'*Electeur* de ce matin contient, entre'autres dépêches absurdes, celle-ci :

M. L. G. Desjardins, député de Montmorency, a passé plusieurs jours à Ottawa. Il intrigue pour être nommé percepteur des douanes en remplacement de l'hon. M. Blanchet, dont la santé est chancelante.

M. L. G. Desjardins n'est pas allé à Ottawa pour intriguer, mais pour protéger les intérêts des pilotes dont un grand nombre appartiennent au comté de Montmorency.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que **Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie,** et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.
W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.
J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

LE REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant *d'Atlanta, Ga.*, dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendues par tous les Droguistes.

SINISTRE A SARMOA

150 pertes de vie

San Francisco, 10.—Une lettre reçue d'Apia, Samoa, à la date du 30 mars dernier, dit:

En cherchant à effectuer une solution des difficultés samoennes, survenues et à protéger leurs intérêts respectifs dans ces iles, les Etats-Unis et l'Allemagne, ont perdu près de 150 hommes et 3,-000,000 de piastres de propriété.

Le plus violent et le plus désastreux ouragan qu'on ait jamais vu dans l'océan Pacifique Sud s'est abattu sur ces iles, le 16 et le 17 mars et comme résultat: 6 vaisseaux de guerre et 10 autres navires ont été mis en pièces sur les récifs dans le hâvre ou jetés sur la grève en face de la petite ville d'Apia et 142 officiers et hommes d'équipages des flottes américains et allemandes ont trouvé la mort à des milliers de milles de leur terre natale.

L'amiral Kimberley dit: "Durant toute mon expérience de la mer, je n'ai jamais vu pareille tempête, et il m'est impossible de dire pour le moment quelle sera l'étendue des pertes.

L'excitation dans Apia, quelques jours après la tempête s'est enfin calmée. La ville est encore sur la garde des marins. Il n'y aucun gouvernement local à Apia depuis des mois et par conséquent l'état sanitaire de la ville laisse à désirer. Il y a danger que la fièvre s'y déclare.

Bien que 146 hommes aient péri dans cette tempête, il n'y a encore que 40 cadavres qui aient été recouvrés. On commença d'abord par inhumer les Américains dans le cimitière contigue de celui de la mission anglaise et les Allemands dans le cimitière français catholique. Ensuite comme il devenait impossible d'identifier les cadavres et qu'il faisait une grande chaleur, on inhuma les cadavres où on les trouvait.

Nouveaux Cardinaux

Paris, 17.— Les archevêques de Paris, Lyons et Bordeaux et l'archevêque de Mechlin, en Belgique, seront prochainement créés cardinaux.

En route pour l'Amerique

Liverpool, 17.— Six mille émigrants se sont embarqués sur sept steamers aujourd'hui. La majorité d'entre eux vont en destination des Etats Unis. Peu se rendront à la République Argentine.

Congres catholique

Berlin, 20.— Le congrès catholique à Vienne se réunira le 29 courant. On s'attend que le congrès va proclamer la nécessité du rétablissement du pouvoir temporel du Pape déclarer le droit de l'Eglise de diriger les écoles sans l'intervention de l'Etat.

Madrid, 21.—Un congrès catholique sera tenu en cette ville, mercredi prochain. Le cardinal Benavides le présidera. 1600 membres du clergé et laïques y assisteront. Le but de ce congrès est de se prononcer en faveur de la restauration du pouvoir temporel du Pape et de l'extension de l'influence de l'Eglise dans les écoles. Le gouvernement a demandé aux prélats d'empêcher qu'il y ait une démonstration carliste à l'occasion de ce congrès.

INCENDIE DESASTREUX A NEW-YORK

On evalue les pertes a pres de quatre millions

Le plus grand incendie que jamais New York ait eu a ravagé toutes les bâtisses de la 59e à la 65e rue. Ce feu a consommé plus d'un milion et demi de piastres de propriétés appartenant au New-York Central et environ un demi milion de piastres en magasin de saindoux, fleur et autre du même genre appartenant à d'autres personnes et notamment, à M. K. Fairbank, le grand commerçant de saindoux de Chicago.

L'incendie a consommé les deux élévateurs "A" et "B" de Vanderbilt, une grande bâtisse en brique allant de la 59e à la 60e rue occupée conjointement par la raffinerie de saindoux de Fairbank et les magasins Runiter.

Il a aussi réduit en cendres le *docks* du New York Central, allant de la 59e à la 68e rue.

La police raconte qu'un certain nombre de personnes ont été tuées ou blessées en sautant des fenêtres des bâtisses en flammes et entre autres Edward. H. Jobin, pompier, que la chaleur de l'incendie fit tomber au pied de la 59e rue.

Au moins un quart millien de personnes se rendirent sur le théâtre de l'incéndie. Les réserves de la police furet mandées pour maintenir l'ordre.

La police évalue les pertes à $3,500, 000, A la dernière heure on disait que 4 hommes auraient été ensevelis dans les ruines de la raffinerie Fairbank.

DETAILS SUR PIERRE LEROYER

Sherbrooke, 22.—Le nommé Pierre Leroyer qui était avec le constable Mc Mahon lors de l'arrestation de Morrison et qui donna l'alarme est un guide et un chasseur métis. C'est l'un des guides du club de chasse et de pêche de Mégantic. Il connait probablement mieux que qui que ce soit les alentours du lac Mégantic. C'est un chasseur expérimenté et qui possède une justesse très remarquable.

L'été, Leroyer vit au moyen d'une ménagerie ambulante. Ce chasseur a une apparence qui frappe de prime abord. D'une stature de six pieds de hauteur, il n'est pas gras mais très musculeux. Il est d'une nature très pacifique quand il n'a pas pris de boisson, mais sa nature de sauvage se révèle une fois qu'il a goûté à "l'eau de feu". Malheur alors si les choses ne vont pas à sa guise. Il sait se faire entendre et écouter.

D'un autre côté, voici les renseignements que donne la *Presse*:

Pierre Leroyer est d'origine française. Il est venu dans le pays à bord de la frégate française *La Minerve*, avant la guerre franco-prussienne. Il s'est séparé de l'équipage et est demeuré au Canada. Plus tard, il était au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, où il a acquis une petite fortune, puis est venu s'établir dans les Cantons de l'Est. Il a épousé une sauvagesse.

Les chasseurs américains le comblent de présents dans la saison d'été et en cela ils veulent reconnaître les services qu'il leur rend par son habileté comme guide. Il était donc impossible d'avoir un homme plus expérimenté que lui pour l'arrestation de Morrisson. Aussi les résultats l'ont bien prouvé.

Le constable McMahon qui a opéré l'arrestation de Morrison, est un des plus habiles limiers de la police de Montréal. Il n'est pas marié et fut choisi comme constable, en 1886. Depuis, par sa courtoisie et son assiduité à remplir ses devoirs, il s'est signalé. Il parle aussi bien le français que l'anglais. C'est lui qui, en compagnie des détectives Cullen et Carpenter, découvrit le meurtrier McGrath à Lachine et en opéra l'arrestation.

McMahon est d'une stature de 6 pieds et d'un caractère aussi doux qu'il est haut de taille.

Il est autant aimé de ses confrères que respecté de ses supérieurs. Une fois qu'il a entrepris une affaire, il la mène jusqu'au bout.

LE BOULANGISME

La presse et Boulanger.—Son expulsion de Paris.

Paris, 23.—La presse boulangiste dit que le général Boulanger n'est pas expulsé de Bruxelles. La *Presse* déclare que le général ne quitte la Belgique que temporairement et qu'il a l'intention d'y retourner.

Le *Gaulois* prétend que le général se rend en Angleterre pour son plaisir et que son absence de Bruxelles a été entièrement spontanée.

Si les assertions de l'*Indépendance belge* et les explications données au *XIXe Siecle*, par le comte Dillon, sont exactes, le général Boulanger ne se serait décidé à quitter Bruxelles, qu'après avoir été informé par le ministre de la justice que le cabinet belge désirait le voir partir.

Ce n'est pas une expulsion dans le sens strict du mot, mais un avis officiel prévenant le général que le gouvernement ne pouvait pas lui permettre de comploter contre le gouvernement français sur le territoire belge.

Il est amusant de voir que l'adversaire déclaré du parlementarisme est réduit à se réfugier sur la terre classique du parlementarisme.

Il se peut que, lorsqu'il aura vu ce système du gouvernement sage et paisiblement pratiqué, il se réconcilie avec les institutions parlementaires. Cette conversion n'est cependant pas probable.

Le général Boulanger ne se trouvera pas en Angleterre dans des conditions aussi favorables qu'à Bruxelles. La nécessité de traverser la Manche refroidira le zèle des conseillers du général.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas probable que ces obstacles matériels modifient sensiblement la situation du parti boulangiste qui continue à avoir ses journaux, ses comités et ses agences électorales.

Echos d'Europe

Stockholm, 23,—. La princesse Eugénie, sœur du roi, est morte.

Berlin, 23.—L'empereur et l'impératrice sont allés à Dresde pour rendre visite au roi de Saxe.

Berlin, 23.—L'impératrice d'Autriche est arrivée à Bade, où elle subira un traitement convenable à la nature de sa maladie.

Paris, 23.— A l'élection municipale qui a eu lieu à Charenton, Eberlin, républicain, a reçu 39,000 votes et Boulanger 3,898.

FEUX DE FORETS

Pertes enormes au Massachusetts et au Vermont

North Adams, Mass., 23.—Des feux considérables ont ravage la forêt et les alentours d'ici depuis quelques jours. Une grande quantité de bois de construction et plusieurs cordes de bois de chauffage ont été consumées.

Springfield, Mass., 23.—Un feu dans la forêt à South Hadley, avant-hier, aidé par un vent violent, s'est propagé rapidement sur des centaines d'acres de terre et y a causé des pertes énormes. Un autre feu à East Hampton est devenu si alarmant pour cette ville qu'on a dû appeler le secours des pompiers.

Bellow's Falls, Vt., 23—Des feux ravagent les bois dans le voisinage d'ici. Dix milles carrés de terre à bois ont déjà été consumés.

L'AUGMENTATION DES DEPENSES

L'*Electeur* et ses pareils ont beau se débattre et protester contre l'iniquité de la presse conservatrice qui crie à l'augmentation des dépenses, cette augmentation est indéniable, évidente, impossible à expliquer.

Nous avons déjà signalé bien des items du budget où cette progression ascendante dans la dépense prend des proportions alarmantes.

Voici, par exemple un chapitre des Comptes-Publics où l'extravagance libérale s'accuse avec un éclat tout particulier. C'est celui des dépenses d'entretien du nouveau Palais du Parlement, sous le titre de *Loyers, Assurances, Réparations etc. des édifices publics.*

Comme toujours, nous allons citer nos autorités, les documents officiels. Qu'on ouvre les Comptes-Publics pour l'année expirée le 30 juin 1886, la dernière année contrôlée entièrement par les conservateurs, aux pages 75 et 76. On y verra que les dépenses d'entretien du nouveau Palais Législatif n'ont été que de $28,112.60. Maintenant qu'on ouvre également les Comptes-Publics pour l'année expirée le 30 juin 1888, première année entièrement contrôlée par les libéraux, aux pages 83 et 84, et l'on constatera que les dépenses sous le même chef se sont élevées à **$56,566,40.**

Soit une augmentation de **$28,-453.80**, dans une branche du service public absolument contrôlable.

Notre ami M. Beauchamp, député des Deux-Montagnes, a attiré l'attention de la chambre sur cette augmention inexcusable, à la dernière session. Nous citons les Procès-Verbaux de l'Assemblée Législative, pour 1889, page 446:

L'honorable M. Shehyn propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. Beauchamp propose en amendement, "que tous les mots après "que" soient retranches et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté pour les besoins du service public dans cette province, mais elle regrette de constater, que pendant l'exercice de 1887–88, le gouvernement actuel a dépensé la somme de $56,566.40 pour le nouveau Palais du Parlement", entrée sous ce titre dans le chapitre des comptes public de 1887–88, intitulé: "Loyers, assurances, réparations, etc., des édifices publics," lorsque l'ancien gouvernement n'a dépensé que $28,112.60 pour la même fin pendant l'exercice de 1885-86.

Cette Chambre croit de son devoir de blâmer le gouvernement pour cette augmentation des dépenses de la Province."

Le vote s'est pris, avec le résultat suivant:

Pour l'amendement:—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Casgrain, Desjardins, Duplessis, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Lapointe, LeBlanc, Martin, (de Bonaventure), McIntosh, Picard, Poupore, Spencer, Taillon et Tourigny.—17.

Contre:—*MM. Bernatchez, Bourbonnais, Cameron, Cardin, Déchêne* (de l'Islet), *De-Grosbois, Dumais, Duhamel, Gagnon, Goyette, Lemieux, Lussier, McShane, Martin* (de Rimouski), *Mercier, Morin, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn* et *Turcotte.* —22.

Voilà de quelle façon administrent les économes, voilà comment ils votent!

Nous engageons les électeurs à bien retenir ces noms et ces chiffres.

LES CAROTTES DE M. LANGELIER

Décidément, c'est une bonne aubaine pour l'honorable M. François Langelier, maire inamovible de Québec, et député de Québec-Centre à la chambre des communes, que la présence de M. Mercier à la tête du gouvernement provincial !

Depuis que le ministère réparateur est au timon des affaires M. Langelier cultive avec un succès marqué le champ du budget, et y fait pousser à son profit de superbes carottes.

Encore les **$3,000**, vont sans doute s'écrier quelques lecteurs trop vifs ; mais vous nous en avez parlé il y a quatre ou cinq jours ; pourquoi retourner si souvent le fer dans la plaie ?

Pardon, lecteurs charitables, il ne s'agit pas aujourd'hui des **$3,000**. Il s'agit d'une autre carotte moins grosse, mais encore de grosseur raisonnable, d'une carotte de **$500**.

C'est notre ami M. Leblanc qui nous en a révélé l'existence, durant la dernière session.

Nous lisons à la page 449 des procès-verbaux de l'Assemblée Législative, pour 1889 :

Par M. Leblanc.—A quelles personnes a été payée la somme de $1081.22 mentionnée à l'état des recettes et des dépenses de la province de Québec, pour la période écoulée du 1er juillet au 31 décembre 1888, sous le titre de " arbitrages entre Ontario et Québec."

Combien à chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Shehyn :

Hon. F. Langelier, pour frais d'arbitrage	$500.00
" Juge J. B. Bourgeois	500 00
" J. Shehyn, *pour frais de voyage à Ottawa*	81.22

Encore **$500** pour notre député ! !

Vive M. Mercier !

L'année a été bonne, comme on le le voit.

Dans l'affaire Lockwood, pour avoir découvert sa bévue de 1878 : **$200**.

Dans l'arbitrage entre Ontario et Québec : **$500**.

Dans la cause de Manitoba contre le Pacifique à la Cour Suprême, pour avoir remercié poliment le juge-en-chef qui lui offrait la parole : **$3,000**.

Nous allions oublier un autre **$300** dont on trouve la mention à la page 75 des Procès-Verbaux de l'Assemblée Législative pour 1889.

Nous laissons la parole à cet indiscret document :

Par M. LeBlanc : L'honorable F. Langelier et M. L. P. Pelletier, avocats de Québec, ont-ils été employés comme conseils à M. J. G. Bossé, avocat de Québec, dans les causes de McDonald vs La Reine, et de McGreevy vs La Reine, ainsi qu'il appert par la lettre suivante :

" Québec, 3 février 1887.

" J. G. Bossé, Ecr., C. R.
Québec,

" Monsieur,

" J'ai ordre de Monsieur le Procureur Général d'accuser réception de votre lettre du 1er de ce mois, au sujet des pétitions de droit de l'honorable T. McGreevy et D. McDonald, et de vous autoriser à continuer d'occuper pour la Couronne dans ces deux causes.

" Le Procureur Général vous sait parfaitement capable de conduire ces causes à bonne fin ; cependant, il vous prie de vous adjoindre comme conseils, M. L. P. Pelletier dans la cause McDonald, et l'honorable F. Langelier, dans celle de McGreevy.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) : J. A. Defoy.
Asst. O. L. C.

Si, oui, quelles sommes d'argent ces messieurs ont ils reçues chacun pour leurs services dans ces causes ?

Réponse par l'honorable M. Turcotte : Les honorables MM. Langelier et Pelletier ont été autorisés à agir comme conseils à l'honorable M. Bossé, maintenant juge de la Cour du Banc de la Reine dans les causes de McGreevy et McDonald *vs* la Reine.

L'hon. M. Langelier a reçu $300.

L'hon. M. Pelletier n'a rien reçu.

Voilà donc encore **$300.00** à ajouter au budget de M. Langelier.

On remarquera dans la réponse à la première interpellation que M. Shehyn ne réclame que $81.00 pour frais de voyage à Ottawa. M. Langelier, lui, dans son fameux compte, inscrivait pour cet item une somme de **$300 00**. D'où vient cette différence entre le ministre et l'avocat, différence qui nous montre l'avocat plus fastueux que le ministre ?

Maintenant, en récapitulant ces quelques chiffres que nous avons cueillis au hasard dans les documents publics, **$200.00** pour l'affaire Lockwood, **$300.00** dans la cause McGreevy *vs* la Reine, **$500 00** dans l'affaire d'arbitrage, **$3,000** dans le procès Manitoba *vs* Pacifique, nous arrivons à une somme de **$4,000**, pour l'année fiscale 1887-88.

Et nous avons de fortes raisons de croire que ce n'est pas tout.

Nous n'écrivons pas ces choses pour injurier M. Langelier ; ce n'est pas un déshonneur que d'émarger au budget. Mais nos adversaires ont tant crié au carottage quand ils étaient dans l'opposition, ils ont tant échenillé les comptes-publics pour trouver combien celui-ci avait gagné, combien celui-là avait reçu des gouvernements conservateurs, que nous voulons leur rendre un peu la monnaie de leur pièce, et prouver au public que ces austères ne sont pas insensibles aux attraits du vil métal, et qu'ils sont doués d'aussi robustes mâchoires que n'importe qui pour croquer le picotin ministériel.

D'autres encore y passeront.

SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

RAPPORT
DU
COMITÉ D'ORGANISATION
AU
Comité Général de Régie.

Messieurs,

A votre réunion du 26 novembre dernier, en acceptant l'invitation faite à la Société St Jean Baptiste, par le Comité Littéraire et Historique du Cercle Catholique de Québec, d'inaugurer le monument qui sera érigé le 24 juin prochain à l'immortelle mémoire de Jacques Cartier et des premiers missionnaires martyrs au Canada, vous avez nommé un comité chargé spécialement de l'organisation de cette belle et patriotique démonstration.

Ce comité à l'honneur de vous faire rapport et de ses travaux et du résultat obtenu.

Il a adressé au nom de la Société St Jean Baptiste de Québec, un manifeste à toutes les associations franco-canadiennes des Etats-Unis et du Canada, ainsi qu'à la Société Saint Jean Baptiste de Paris, leur faisant connaître le projet de la fête du 24 juin prochain, contenant un chaleureux appel au patriotisme des Canadiens-français et leur demandant leur concours pour que cette fête soit une date mémorable dans l'histoire de nos célébrations nationales. Ce manifeste a été publié le 26 janvier dernier, dans tous les journaux de Québec, et les journaux du Canada et des Etats-Unis, en ont fait dans le temps une mention des plus flatteuses.

Une partie de la propriété Parke, avoisinant le terrain du monument Jacques Cartier a été louée par votre comité pour permettre à la Société de réunir à cet endroit toutes les les associations qui prendront part à la démonstration. Ce terrain située au confluent des rivières St Charles et Lairet est l'un des sites les plus enchanteurs qui environnent la vieille cité de Champlain, il est spacieux et l'organisation de la grande procession nationale pourra s'y faire très facilement.

Votre comité à le plaisir de vous annoncer qu'ayant adressé copies du manifeste de la Société à nos principaux hommes d'Etat Canadiens-français, a reçu des réponses pleines d'encouragement d'Ottawa et de Québec, avec des souhaits formulés de tout cœur pour le succès de la fête.

Dans le manifeste de la Société, il est dit en parlant de la messe qui sera célébrée le 24 juin, par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, sur cette plage où il y a cinquante-trois ans, Dom Guillaume Breton et Dom Anthoine la célébrait pour une poignée de matelots français perdus au milieu de peuplades infidèles : " l'éloquence chrétienne " fera attendre ses accents auxquels " répondra le généreux écho de " l'éloquence patriotique ". Votre comité ne doute pas que vous serez heureux d'apprendre, que le Révd Père Plessis, de l'Ordre des Frères Prêcheurs et l'honorable P. J. O. Chauveau seront les deux orateurs du jour. C'est la France, l'ancienne mère patrie et la patrie canadienne française, qui par la voix de deux orateurs éloquents et aimés évoqueront pour notre peuple les glorieux souvenirs du passé et lui rappeleront les grandes promesses d'avenir qu'il renferme.

Nous vous disions en commençant que votre comité a adressé le Manifeste de la Société à toutes les associations franco-Canadiennes des Etats Unis et du Canada. Un très grand nombre de Sociétés ont répondu à l'invitation de se joindre à nous pour cette belle et grande fête de la patrie.

Entre autres :

La Société St Jean Baptiste de Biddeford avec fanfare.

La Société St Jean Baptiste de Haverhill, avec fanfare.

L'Union St Joseph d'Ottawa.

La Société St Jean Baptiste de Ste Foye.

Le Sociétés suivantes enverront des délégations : Spencer, Mass. ; Three Rivers, Mass. ; Union Saint Joseph de Lewiston, Mass. ; L'Union St Joseph d'Ottawa ; L'Association Canadienne de Minneapolis.

Les Sociétés suivantes ont pris en considération l'invitation, et nous recevrons les réponses prochainement :

La Société de Rochester, du Club Crémazie de Biddeford, la Société de Winnoski, Vt. de Lymn, Mas. ; Club Champlain de Winosski, Vt. ; de Southbridge, Mass. ; de Plattsberg ; de Northbrookfield, Mass. ; de la Société de St Antoine de Padoue, d'Ottawa, de la Société de Valleyfield, de l'Union St Joseph de Montréal.

Votre comité s'est mis en rapport avec les différentes compagnies de Chemin de Fer et de Navigation, pour obtenir les conditions les plus favorables de prix et de temps pour les associations qui se proposent de venir à Québec pour les fêtes du 24 juin, et considère que cette importante question va obtenir une solution très avantageuse. Beaucoup de Sociétés des Etats-Unis et du Canada n'attendent que ce règlement pour se préparer à se rendre ici avec un très grand nombre de leurs membres.

Désirant avoir pour les membres de la société St-Jean-Baptiste, un souvenir commémoratif de la fête du 24 juin prochain, notre comité s'est adressé à M. E. E. Taché, député commissaire des Terres de la Couronne, et lui a demandé de vouloir bien lui préparer un dessin spécial pour les cartes des membres actifs de la société, pour l'année 1889-90. M. Taché a préparé un dessin qui a été accepté et nous déposons avec le présent rapport, les cartes de membres. Nous espérons que tous les canadiens-français de Québec, se feront un devoir de prendre cette année leur carte de membres de la société. En faisant une œuvre patriotique, ils acquerront aussi pour la modique somme de cinquante cents, un souvenir qu'ils tiendront à conserver dans leur famille.

Le 24 juin étant cette année un lundi, la plupart des associations qui viendront à Québec, arriveront ici le dimanche matin. Nous vous demandons de vouloir bien nommer ce soir des sous-comités chargés de parties dinstinctes de l'organisation, tels que comités de réception et de renseignements.

En terminant, permettez-nous de vous suggérer d'avoir pour le dimanche au soir, des concerts qui seraient donnés sur la terrasse Frontenac, l'Esplanade, la place Jacques Cartier et la place St Pierre, par les différentes fanfares alors à Québec ; pour le lundi soir, un banquet national et pour le mardi, vous pourriez vous adresser aux associations de sport, leur demandant d'organiser des jeux athlétiques, et le soir, concert pendant lequel, ler lauréats du coucours qui a été ouvert par le comité Littéraire et Historique, recevraient les prix qui leur sont decernés. Si ces suggestions sont acceptées vous voudrez bien nommer des sous comités, tel que ci-dessus mentionnés.

Le tout humblement soumis,
Pour le comité
Jos. Beauchamp.
Secrétaire.

De la *Presse* :

L'honorable M. Garneau était à Montréal hier : il est allé visiter le palais de justice en compagnie de l'honorable M. Mercier, pour étudier le moyen de l'agrandir. Il s'agit, parait-il, de mettre là-dessus une couple de cent mille piastres, le prix d'un nouveau palais qui serait honnêtement construit.

C'est avec les retailles de ce gros contrat qu'on espère former un fonds électoral.

Nous protestons de nouveau contre ce projet de mettre $200,000 pour hausser notre palais de justice. Il y a un moyen très simple de fournir l'espace nécessaire aux juges, au barreau et aux plaideurs : c'est d'affecter toute la cour actuelle aux tribunaux de juridiction civile, tandis que le château de Ramezay serait réservé aux cours de juridiction criminelle. De cette manière on pourrait s'exempter de faire une dépense aussi énorme que la dépense proposée.

Un contrat de $200,000 c'est une affaire de $400,000 pour le gouvernement actuel. La chambre sera-t-elle prête à consacrer une pareille extravagance.

BISBILLE DANS LE CAMP !

L'Evénement de samedi publiait la dépêche suivante :

Montréal, 20—L'hon. M. Laurier a passé la journée d'hier ici. Il a eu une longue entrevue avec l'hon. M. Mercier. Il parait que tout n'est pas rose dans le camp national. On dit que M. Laurier endosse complètement la politique de M. Mercier et il est venu ici pour faire rentrer dans les rangs certains mécontents du vieux parti libéral qui grognent trop fort, et leur faire comprendre qu'il fallait de la discipline !

Le Club national avait offert le patronage de son banquet annuel au chef de l'opposition à Ottawa, et on dit que ce dernier, pour ne pas accentuer la division parmi ses amis, a positivement refusé. Et voilà pourquoi le dîner est remis à l'automne.— Empiffrage remis jusqu'après la Trinité.

Evidemment, il y a bisbille dans le camp des frères et amis.

Le banquet du club national remis !... C'était là pourtant que devait se faire le grand ralliement, que M. Mercier devait prononcer ses nouveaux oracles.

Tout cela est ajourné ; est-ce un signe des temps ?

Ce qui paraît encore plus significatif, c'est l'article de l'*Electeur* de ce matin. Ce morceau est intitulé : *L'hon. M. Mercier et ses partisans.* Il règne dans tout cet écrit un ton d'inquiétude qui est très éloquent. C'est un cri d'alarme, c'est un lamentable appel à la fidélité des libéraux dégoûtés des agissements de la *clique.*

L'*Electeur* peut crier aussi fort qu'il voudra. Le nombre des nationaux désabusés va toujours croissant, et le mouvement de désagrégation ne fera que s'accentuer.

LES $31,000 DE M. BEAUSOLEIL

Depuis quelques jours nos confrères conservateurs de Montréal publient les lignes suivantes :

Quand M. Beausoleil va-t-il rendre ses comptes dans la fameuse affaire des taxes commerciales ?

S'il les a rendus, à quelles conditions ?

Silence de mort dans la presse libérale-nationale !

Nos confrères peuvent être sûrs que la réponse sera lente à venir.

Durant la dernière session, au cours du fameux débat qui s'est terminé par le vote que l'on sait, M. Mercier déclarait que M. Beausoleil rendrait ses comptes sous peu, et que, dans tous les cas, on lui avait fait entendre qu'il ne recevrait pas plus que 2½ pour cent de commission.

Or, calcul fait, cette commission donnait près de **$13,000** à M. Beausoleil qui avait perçu **$519,000** d'arrérages sur la taxe des corporations commerciales.

TREIZE MILLE PIASTRES dans le gousset de l'associé de M. Mercier. C'est le temps, pour l'ancien rédacteur du *Nouveau-Monde*, de s'écrier :

L'amitié d'un grand homme est [un bienfait des [dieux.

Mais il y a une autre considération qui frappe l'opinion. C'est que M. Beausoleil a ce reliquat de **$31,000** entre les mains depuis le mois de décembre 1887. Voilà dix-huit mois qu'il retient cette somme perçue par lui. Franchement, est-ce raisonnable.

Que fait M. Beausoleil de cet argent ? A qui profite l'intérêt, etc.

Ah ! si le banquet du club National avait eu lieu, peut-être aurions-nous eu des nouvelles de tout cela.

Correspondance

Monsieur le rédacteur,

Contre réception de $2 par mandat ou lettre enregistrée, j'enverrai un baril de patates contenant trois minots, soit assorties, soit de l'une ou de l'autre des trois variétés suivantes :

Halton Seedling, très hâtive, demande une terre sèche.

Corliss Matckless et *Rural Brush.* Ces espèces sont tardives ; elles conviennent à toutes les terres, et la dernière est la moins pourrissante connue.

Ces trois variétés sont très bonnes à manger, vigoureuses et productives. Elles l'emportent de beaucoup sur les *Rose*, les *Chili*, etc.

J'ai de nombreux certificats à ce sujet.

Les frais de transport depuis la station de Rimouski jusqu'au lieu de destination sont à la charge de l'acheteur.

PIERRE LIPPENS,
Rimouski.

MECONTENTEMENT LIBERAL

L'*Electeur* essaie de mettre en doute la réalité du mécontentement qui gronde dans les rangs du parti libéral.

Est-il possible, dit-il, que M. Mercier, après avoir rendu à la cause libéral, tant de services, rencontre de l'opposition dans son parti.

Oui, c'est possible ! M. Mercier a rendu des services aux siens, c'est incontestable. Mais, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, il a accumulé les fautes. Et les scandales, les hontes du régime qui s'est établi sous son égide, sont un sujet de découragement et de dégoût pour une foule de libéraux.

Il y en a, et des purs entre les purs, qui nous ont dit à nous-mêmes : Mercier est un des hommes les plus forts que nous ayons jamais eu à notre tête, et cependant, si cela continue, *il va tuer le parti libéral.*

Et l'*Electeur* serait surpris, si nous lui donnions les noms.

LE " GLOBE " ET LES ORANGISTES

Le *Globe* marche vite dans la voie de l'intransigeance et du fanatisme.

Depuis quelques années, il portait un masque de modération. Mais le masque est tombé, et l'on voit la vraie figure du journal fondé par George Brown.

Le voilà rendu à courtiser les orangistes et à démontrer que M. Mowat a été plus ami de cette association que Sir John Macdonald.

Dans son numéro du 15 avril, il publie un article *ad hoc* pour prouver que si les orangistes ne sont pas incorporés, c'est la faute de Sir John et non pas de M. Mowat. Il rappelle qu'en 1874 deux bills furent adoptés par la législature de Toronto pour incorporer les associations orangistes de l'Est et de l'Ouest d'Ontario, que M. Mowat *appuya ces bills*, mais que le lieutenant-gouverneur les réserva pour la sanction du gouverneur-général.

Ici nous laissons parler le *Globe* lui-même :

En réservant, dit-il, ces bills à la sanction du gouverneur-général, M. Mowat n'opposa pas son veto à l'action de l'Assemblée, il donna tout simplement au gouverneur-général le droit de dire si ces bills deviendraient en vigueur. En vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, tout acte qui n'est pas confirmé dans l'année suivant son adoption devient lettre morte. La question est de savoir entre quelles mains se trouvait le bill des orangistes au moment de sa mort. Assurément M. Mowat ne l'avait pas. Dans une dépêche signée par Sir John A. Macdonald en qualité de ministre de la justice, ce dernier déclare qu'il a examiné ces deux bills. Et dans la même dépêche, sir John A. Macdonald avise comme suit le gouverneur-général. " Le soussigné recommande que le lieutenant-gouverneur d'Ontario soit informé que votre Excellence ne se propose pas de faire connaître ses intentions au sujet de ces actes réservés (les bills des orangistes) ni de prendre aucun parti sur iceux." Ainsi, il est clair que les bills des orangistes passèrent à l'Assemblée Législative ; *qu'ils reçurent le vote individuel au moins du procureur-général ;* qu'ils allèrent naturellement et suivant la constitution à Ottawa comme bills réservés ; qu'ils auraient pu recevoir l'approbation du gouverneur-général, si sir John Macdonald, en qualité de ministre de la justice, l'en avait avisé ; *que sir John Macdonald ne l'en avisa pas et que par conséquent les bills furent perdus.* Ce ne fut certainement pas M. Mowat qui donna le coup de mort aux bills des orangistes.

En effet la démonstration nous semble très claire. C'est Sir John Macdonald qui a empêché les orangistes d'être incorporés en 1874.

Le *Globe* continue en ces termes :

Tout homme exempt de préjugé reconnaîtra, croyons-nous, que c'est là une réfutation complète de l'assertion que M. Mowat a empêché le bill des orangistes de passer et s'est montré mal disposé à appuyer l'incorporation provinciale de l'ordre. Quant à la dernière partie des assertions d'un " ministériel," les orangistes pourraient avec raison y répondre comme suit : " Si nous pouvons, comme vous le dites, atteindre efficacement notre but en nous incorporant en vertu de l'acte général des corporations, il ne peut y avoir de raison valable pour empêcher notre incorporation par acte spécial." Ce à quoi le " ministériel " pourrait répliquer : " Pourquoi alors ne demandez-vous pas cet acte spécial ? " Le *Globe* ne voit aucunement ce qui peut empêcher les orangistes de le faire. Qu'ils aient, une fois, été rebutés par Sir John, ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de nouveau. Assurément ils ne doivent pas être paralysés par la crainte de sir John. Nous ne croyons pas que le public souffrît en aucune sorte de ce qu'un acte d'incorporation serait accordé aux orangistes. Catholiques romains comme protestants diraient : " Donnez-leur une charte, s'ils en ont besoin. C'est leur avantage et ça ne nous fait aucun tort."

Ainsi donc le *Globe* proclame qu'il ne saurait y avoir d'objection à l'incorporation de l'association orangiste.

Nous enregistrons ces déclarations du *Globe.* Elles serviront plus tard, lorsque les fausses représentations, un peu déconcertées par le débat sur la question des Jésuites, reprendront leurs cours.

Dès à présent, une chose est évidente. C'est que l'organe libéral cherche à capter l'élément orangiste et à l'exciter contre Sir John Macdonald, en soufflant sur les passions de la secte.

Besogne détestable !

CA LEUR FAIT MAL !

L'*Eleeteur* de ce matin continue ses jérémiades.

Il se plaint amèrement de la presse conservatrice. Et dans la presse conservatrice, il en veut surtout au *Courrier du Canada.*

Il nous reproche d'avoir parlé de la question des grains des semences. Nous avons signalé ce qui nous semblait être une anomalie, d'après les renseignements d'un autre journal. Et nous avons dit que des explications étaient nécessaires. Lorsque les explications contenues dans la circulaire de MM. Pennée et Tanguay nous sont parvenues, ainsi que d'autres explications verbales de la part de M. L. P. Sirois, secrétaire du comité de secours, nous nous sommes loyalement empressés de les mettre sous les yeux du public. Où est la faute ?

Pour ce qui est du juge Dugas, nous avons dénoncé sa conférence avec Morrisson, parce que l'*Electeur* lui-même nous avait fourni des détails absolument extraordinaires : que M. Dugas avait échangé des poignées de mains avec le meurtrier, etc., etc. Et nous maintenons notre protestation, si les faits rapportés sont vrais.

L'*Electeur* ose parler de l'affaire Lockwood, de cette affaire fameuse à laquelle restera accolé le nom de son directeur. Il a beau dire et beau faire l'affaire Lockwood est et restera un scandale.

Le *Courrier du Canada* a surabondamment prouvé que les **$10,000** ont été payées à M. Lockwood pour une réclamation non fondée en droit et en fait ;

Que la réclamation a été payée sans que le réclamant ait produit *l'ombre d'une preuve quant à la question de faits, à la question de dommages ;*

Que la seule preuve sur laquelle le gouvernement s'est appuyé pour payer, a été *la parole du réclamant lui-même ;*

Que M. Lockwood faisait reposer sa réclamation pour dommages encourus *au mois de juin* 1877, sur une altération de licences qui n'a eu lieu, d'après la preuve testimoniale et documentaire faite à l'enquête, *que le 1er avril* 1878 ;

Que M. Lockwood n'a pu faire régler cette réclamation chimérique que grâce à l'influence politique de M. Ernest Pacaud auprès de MM. Mercier et Turcotte ;

Que la preuve circonstancielle indique surabondamment que M. Pacaud a pressuré M. Lockwood, et obtenu de lui une somme disproportionnée avec les honoraires d'un avocat, fait dont M. Lockwood s'est plaint amèrement à M. Mercier ;

Que M. François Langelier, pour couronner cette série d'exploits libéraux, a accompli le plus étonnant de tous, qu'il s'est fait payer **$200** pour avoir prouvé qu'en 1878, étant ministre, il avait commis une énorme bévue, une bévue comme lui seul sait en commettre.

Nous abrégeons à dessein cette récapitulation.

Pour accuser, le *Courrier du Canada* s'appuie toujours sur des documents, des faits et des chiffres indiscutables.

C'est ce que nous avons fait dans le passé ! Et c'est ce que nous ferons à l'avenir.

Car notre tâche n'est pas finie, que l'*Electeur* en prenne note.

LA QUESTION DES JESUITES

LETTRE DE M. J. C. RYKERT

Au Révérend Dr HUNTER.

Monsieur,

Vous avez incontestablement le droit tant comme citoyen que comme ministre de l'Evangile, de critiquer d'une manière impartiale et dans un esprit de charité, les discours et les opinions des hommes publics ; mais quand un ministre de l'Evangile descend dans l'arène politique et s'abaisse au rang d'un voyou, en se servant d'une langage que les femmes de la halle elles mêmes hésiteraient à employe, il est certainement temps que ses amis s'enquèrent s'il est mentalement responsable de ses expressions.

Votre attitude, monsieur, et le langage que vous avez tenu, l'autre jour, à la salle d'Opéra, à Ottawa, qu'un ministre du culte très distingué qui l'a entendu a considéré comme un outrage, n'était certainement pas à envier ; mais non content d'attaquer lâchement un homme en son absence à Ottawa, vous avez encore l'effronterie de venir dans la ville que j'habite et là, en mon absence, vous osez non seulement m'attaquer d'une manière encore plus grossière que vous ne l'avez fait à Ottawa, mais vous vous permettez, en outre, d'interpréter défavorablement les actes d'hommes tels que sir John A. Macdonald, MM. Blake, Laurier, Mills, sir John Thompson et d'autres hommes publics éminents dont les opinions seront certainement respectées longtemps après que votre nom et et celui de fanatiques gens de votre acabit sera tombé dans l'oubli.

Ce serait me montrer modéré que de vous accuser d'avoir manqué à la vérité, et je ne crois pas commettre une injustice à votre égard en appliquant à vos élucubrations les mêmes épithètes dont vous avez bien voulu me gratifier tant à Ottawa qu'à Ste Catherine.

Voici le vil langage dont vous vous êtes servi à la salle d'opéra à Ottawa.

" Mais Rykert surpasse tout par ses déclarations en l'air et ses bévues : c'est un abîme d'ignorance inconnu en dehors de la législature du Kansas ou de celle du Nebraska. Mais, tout ignorant qu'il soit, Rykert savait qu'il mentait."

Est ce là le langage d'un ministre de la religion ? Comme vous suivez noblement les préceptes et les enseignements de votre souverain maître.

Vous n'auriez pas osé m'attaquer aussi lâchement en face, pour la simple raison que vous auriez été qualifié, sur le champ, de menteur public, réputation dont vous jouissez depuis que vous avez fait de la phrénologie votre étude favorite. Dans votre vile tirade contre moi, à Sainte Catherine. vous avez fait de fausses déclarations que je vais relever après les avoir énumérées : puis je démontrerai que ces déclarations s'accordent parfaitement avec la réputation de menteur et d'hypocrite dont vous jouissez dans toutes les villes que vous avez visitées.

1o. Vous avez dit que mon discours était un tissu de mensonges du commencement à la fin ;

2o. Que cette agitation était une attaque contre l'Eglise catholique romaine en mettant les jésuites en cause ;

3. Que j'avais eu l'audace de calomnier les ministres de l'Evangile en disant qu'ils ne comprenaient pas pourquoi l'ordre des jésuites avait été supprimé en Angleterre ;

4o. Que si je lisais les journaux, je ne devais pas ignorer que je mentais en disant cela ;

5o. Que j'avais fait de fausses citations en fait d'histoire, de droit constitutionnel, etc , etc.

Quant à la première de ces accusations, je me contenterai de dire qu'elle s'accorde parfaitement avec celles que vous lancez chaque fois que vous portez la parole en public. Vous ne pouvez et vous n'oseriez pas dire en quoi mon discours pèche contre la vérité. Votre attitude sur la question des jésuites, depuis que vous avez fait du théâtre votre vocation, n'est qu'une faible imitation des farces d'un bonffon de cirque et ne tend qu'à vous avilir aux yeux des gens intelligents.

Quant à la seconde accusation, si vous n'étiez pas stupide par nature, je pourrais sur le champ vous convaincre de mensonge en appelant votre attention sur le discours de M. Hughes, de Toronto, le principal auteur de cette agitation, et sur celui du révérend M. Ross, lesquels prouvent clairement la vérité de mes allégations. Si vous lisiez les extraits de ces discours que je cite à la 1re page de celui que j'ai prononcé, vous hésiterez avant de m'accuser de nouveau de mensonge.

Quant à la troisième et quatrième accusation, je n'ai qu'à vous renvoyer au *Mail* du 8 mars 1889 pour me justifier d'avoir dit que certains ministres du culte avaient fait preuve d'une ignorance crasse en discutant la question des jésuites. Dans le compte-rendu de la séance de l'association des ministres protestants, tenue à Toronto, je lis ce qui suit :

" Le révérend Geo Weber propose ce qui suit : Que, suivant nous la suprématie de l'ordre des Jésuites par le gouvernement impérial en 1774 et la confiscation de leurs biens, avec certaines restrictions quant aux membres de cet ordre résidant au Canada était non seulement justifiable, mais, en outre, un devoir impérieux de la part du gouvernement dans l'intérêt du bien public ".

Le révérend Dr Hunter (vous-même je présume), s'exprima ainsi : " J'approuve cette proposition et je ne désire soulever aucune objection ; mais je crois qu'on pourrait en modifier la deuxième clause. Au lieu de se servir de l'expression : confiscation de leurs biens, je suggèrerais de dire: l'expropriation de leurs biens pour les fins de l'instruction publique. "

Le révérend Dr Stafford s'exprima dans les termes suivants :

" Je n'hésite pas à dire que je ne suis pas au fait de cette question. Je remarque que quelqu'un a publié dans le *Mail* un état soigneusement préparé des dates auxquelles les jésuites ont été supprimés ou bannis de tous les pays. Il y a cinq dates auxquelles ils ont été supprimés en Angleterre, mais on n'y voit pas celle de 1774. Je ne puis affirmer qu'il y ait un Acte de suppression en date de 1774 comme on l'a dit : j'ai fait, à ce sujet, des recherches minutieuses, et je n'ai point trouvé cette date."

Le révérend M. Barton déclara " qu'il s'était occupé de cette question, mais qu'il était à peu près certain qu'il n'en savait pas plus long aujourd'hui qu'au début ; c'est un dédale dont tous ne connaissons pas encore la sortie, et je ne puis aujourd'hui appuyer cette proposition."

Voici ce que dit le révérend M. Milligan :

" Je ne pense pas qu'il y ait des doutes quant aux faits historiques qui se rattachent à cette question. Je n'ai point fait de recherches dans les bibliothèques à ce sujet, et si j'en avais fait, elle n'auraient pas abouti à grand chose , mais il n'est pas douteux qu'en 1831, lord Goderich donna avis que les biens des jésuites seraient expropriés pour les fins de l'instruction publique dans la province."

Le révérend Dr Hunter parla ainsi :

" Je suis étonné qu'on ait mis en doute les faits se rattachant à la question des biens des Jésuites. Les hommes les plus compétents en la matière sont d'opinion que l' Acte du parlement imperial supprimant l'ordre des jésuites dans toutes les possessions anglaises ne peut être abrogé par un Acte du parlement provincial."

Oserez-vous répéter en ma présence que j'ai calomnié les ministres protestants lorsque j'ai dit (voir la 12e page de mon discours), que l'association des ministres n'a pu décider quand l'ordre des jésuites a été supprimé en Angleterre, ou même s'il a été réellement supprimé en ce pays. A-t-on jamais vu une ignorance aussi crasse que celle dont on a fait preuve à cette réunion, et le révérend M. Barton ne vous a-t-il pas dit, à vous-même ainsi qu'à vos collègues, que vous ne connaissiez pas le premier mot de la question ?

Vous avez vous-même, monsieur, approuvé et voté en faveur de la résolution proposée par le révérend Geo. Webber, malgré qu'il eût été admis qu'aucun Acte n'avait été adopté par le parlement impérial, en 1774, pour supprimer l'ordre des jésuites.

Vous avez alors, de même qu'à Sainte-Catherine, fait preuve de votre ignorance en répétant que le parlement impérial avait, en 1774, adopté un Acte pour supprimer l'ordre des jésuites. Vous avez encore fait preuve d'une ignorance inexcusable en disant qu'il y avait un Acte du parlement impérial supprimant l'ordre des jésuites dans toutes les possessions anglaises. Comme preuve de la vérité de mes assertions, consultez l'Acte George IV, 1829, dont voici le préambule :

" Attendu que, en vertu de divers " actes du parlement impérial, cer- " taines restrictions et charges sont " imposées aux sujets catholiques de " Sa Majesté auxquelles les autres " sujets de Sa Majesté ne sont pas " astreints ; et attendu qu'il est op- " portun d'abolir telles charges et " restrictions."

" Et attendu que des jésuites et les membres d'autres ordres religieux, communautés de l'Eglise catholique romaine, liés par les vœux monastiques ou religieux, résident dans le Royaume-Uni et qu'il est opportun d'adopter des mesures pour les supprimer, il est ordonné, etc., etc."

Vous savez, si toutefois vous êtes tant soit peu au fait de la question, ce dont je doute après ce que vous avez dit à la réunion de l'association des ministres, vous savez, dis-je, que cet Acte est le premier qui ait été adopté en Angleterre et qu'il ne s'appliquait pas à ce pays.

Laissez-moi vous dire de nouveau que l'ordre des jésuites n'a jamais été supprimé en Angeterre et qu'aujourd'hui ils occupent, en ce pays, une haute position comme précepteurs de la jeunesse ; que l'Acte 10' George IV, n'a jamais été mis en vigueur, comme le prouvent le *Hansard* anglais de 1875 et le discours de M. Disraéli, cité à la 16e page de celui que j'ai prononcé.

Permettez-moi d'ajouter qu'aucun Acte impérial n'a jamais été adopté pour supprimer l'ordre des jésuites en Canada comme vous l'avez dit souvent,ce que vous semblez ignorer : mais qu'en vertu d'une proclamation en date de 1791 (voir documents Chisholm, page 252 cités à la 19e page de mon discours], ils furent supprimés et désavoués. Laissez-moi ajouter encore qu'aucun Acte n'a été adopté par le parlement impérial, lors de cette confiscation (tel que vous l'avez dit), des biens des jésuites pour les fins de l'éducation, mais que les biens furent, en vertu d'une dépêche de lord Goderich en 1851, cédés à la province de Québec, pour cette fin (voir la 10e page de mon discours.)

Si vous n'êtes pas convaincu maintenant, après les discours prononcés à la réunion de l'association des ministres, que j'avais parfaitement raison de parler de l'ignorance dont vous avez fait preuve ainsi que d'autres de vos collègues, je puis vous fournir d'autres preuves encore plus claires et plus frappantes.

Quant à la dernière accusation que j'aurais fait de fausses citations historiques ou légales, je répète que vous vous êtes rendu coupable de mensonge en disant cela. Je vous défie de citer un seul cas où j'aie fait de fausses citations.

Vous savez, dans votre for intérieur, que vous êtes un calomniateur public et que vous n'oserez pas faire face à un adversaire dans une discussion publique, et je ne saurais mieux vous faire connaître qu'en vous appliquant les propres paroles dont vous vous êtes servi en décrivant une certaine petite bête dégoûtante : " Que votre nez est trop long et votre haleine trop dégoûtante."

Laissez-moi vous dire en terminant, que je suis prêt à vous rencontrer en aucun temps, à la salle d'Opéra, à Ste-Catherine, afin de vous donner l'occasion de prouver vos accusations, et si je ne puis démontrer que vous m'avez attaqué malicieusement, sans aucun bon motif, je résignerai mon mandat.

Je demeure,
Monsieur,
Votre, etc.,
J. C. RYKERT.

Ottawa, 16 avril 1889.

Nous avons appris avec regret la mort de madame Massue, décédée samedi, à la résidence de madame Alexandre Lemoine, sa fille.

Madame Massue était âgée de 85 ans. Elle s'est éteinte lentement et doucement, comme une lampe dont l'huile est épuisée. Sa fin a été celle d'une âme predestinée.

Madame Massue, née Eliza Maret, était veuve de l'honorable M. Massue. Elle était au nombre des dames pieuses qui ont fondé les bazars de charité à Québec. Ses vertus et son zèle pour toutes les œuvres religieuses ont fait l'édification de ses proches, de ses amis, de la société de Québec.

Nous offrons à la famille en deuil nos plus sympathiques condoléances.

PETITE GAZETTE

On lit dans *l'Electeur* :

C'est une bonne chose que M. Thomas McGreevy ait été choisi comme président de la compagnie du Richelieu, car, au moins, cette nomination assurera à Québec sa part légitime du trafic de la compagnie, ce dont elle ne jouissait pas auparavant quoique la majorite des actions fut entre les mains des Québecquois.

Le comité de la distribution des grains de semence a accordé $2,000 pour le diocèse de Sherbrooke. Cette somme sera confiée à Mgr l'évêque, qui en fera faire la distribution dans les différentes paroisses pauvres.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal a été nommé chanoine honoraire de la primatiale, par Mgr l'archevêque de Rouen. Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cette occasion, que le Canada, jusqu'en 1658, a été soumis à la juridiction de l'archevêque de Rouen, qui la regardait

comme établie par l'usage. En effet, un grand nombre de ses diocésains s'étaient fixés au Canada, et, comme il n'y avait pas d'évêque sur les lieux, ils avaient dû quelquefois recourir à son autorité. Le St. Siège qui avait toléré l'exercice de cette juridiction jusqu'à cette époque, jugea opportun alors de nommer un vicaire apostolique chargé seul de la direction de la nouvelle chrétienté.

Les Frères des Ecoles chrétiennes, sont à faire construire à Chicago, un collège commercial, qui sera connu sous le nom d'"Institut La Salle." Le coût en sera d'une centaine de mille piastres. On y pourra recevoir 600 élèves.

Le 31 mars dernier, le cardinal Simeoni, préfet de la Congrégation de la Propagande, a visité le Collège canadien. Son Eminence a fait aux élèves une touchante allocution en s'inspirant des paroles de Notre Seigneur : "C'est moi qui vous ai choisis afin que vous alliez et rapportiez du fruit."

L'amendement proposé par M. Costigan, ministre du revenu de l'intérieur, à la loi concernant les mesureurs de bois, spécifi qu'il y aura à l'avenir Québec huit mesureurs pour le bois carré, et un pour les douves. Il n'y en aura pas pour les madriers. Le personnel du bureau sera considérablement diminué ; dix-huit mesureurs seront mis à la retraite. Il faut actuellement $13,000 pour payer les salaires dans ce bureau ; il n'en faudra que $6,050 à l'avenir. On garde deux mesureurs de madriers à Montréal et à Sorel, et un aux Trois-Rivières.

On lit dans l'*Electeur :*

Tout Québec parle encore du magnifique sermon prononcé vendredi par le R. P. Hamon. On est d'accord à dire que c'est une des plus belles pièces d'éloquence sacrée qui aient jamais été produites à Québec.

Cet éloge n'est pas une flatterie. Nous avons rarement entendu une *Passion* plus touchante que celle prêchée par le R. P. Hamon, S. J. à la Basilique.

Sir George Stephen et lady Stephen, l'hon. J. A. Chapleau, secrétaire d'Etat pour le Canada, et Mme Chapleau sont arrivés hier matin, à New-York, par le vapeur *Etruria.* M. Chapleau a dit à un *reporter* qu'il a demeuré à Paris depuis le mois de septembre, sous les soins des médecins. Il a refusé de se laisser *interviewer* et est parti pour Ottawa sans retard.

La *Semaine Religieuse* de Montréal, annonce qu'il y a eu, le 13 avril, à l'archevêché, une session (la 139e) du procès apostolique sur les vertus et les miracles *in specie* de la vénérable servante, Marguerite Bourgeoys.

Sur l'instance de M. l'abbé Nercam, P. S. S., postulateur de la cause, les juges ont publié le susdit procès. Avec cette publication cesse pour les juges, le notaire actuaire et tous les témoins, l'obligation de garder le secret sur les interrogatoires et sur les dépositions, dont ils avaient fait serment.

D'après le rapport annuel du ministre des chemins de fer, treize nouvelles voies ferrées ont été construites au Canada, l'an dernier.

Nous comptons à l'heure actuelle, soixante-quatre compagnies de chemins de fer pour le Canada.

A la fin de 1883, 19,332 milles de chemin avaient été construits, abstraction faite des chemins de fer du gouvernement qui a construit pour sa part, 11,157 milles.

Les recettes brutes de ces chemins de fer seront élevées à $38,842,010, soit une augmentation de près de $5,500,000 sur celles de l'année précédente.

Le nombre des passagers transportés par nos voies ferrées, est estimé à 10,689,638, et l'on a voituré, dans le même intervalle, 16,356,335 tonnes de fret.

Nous lisons dans le *Manitoba :*

M. l'abbé Pelletier, curé de Saint Joseph, Man., est venu vendredi de la province de Québec. Parmi les colons canadiens qui ont fait le voyage avec M. le curé se trouve un de ses frères venant de Saint Roch des Aulnaies. M. Pelletier dit que nombre de cultivateurs, doivent venir visiter notre province cet été.

Plusieurs manitobains, y compris l'honorable A. Everet, le comte de Sainville et T. Young, du lac Manitaba, sont partis pour un voyage au Cercle Arctique. Ils se rendront à la rivière McKenzie, ensuite à l'océan Arctique, ils feront ensuite environ 500 milles vers la partie la plus méridionale de l'Alaska, ensuite ils se rendront aux détroits de Behring, à Victoria, puis reviendront par le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le recensement de Winnipeg accuse une population de 25,000 âmes et l'évaluation de la propriété cotisée est de $19,000,000.

Les missions de Mgr Grandin viennent de subir une perte sérieuse. On avait réussi à construire sur la rivière Esturgeon, à quelques milles en bas de St-Albert un moulin dispendieux qui, non seulement procurerait la farine aux missions et au voisinage, mais qui aussi scierait et préparerait le bois dont on avait besoin pour la construction.

Les incendies désastreux qui ravagent le pays du haut de la Saskatchewan, ont pénétré jusqu'au moulin de la mission qui est devenu la proie des flammes. Le moulin, toutes les machines, les bois sciés et à scier, les blés et la farine, tout a été consumé, infligeant à la mission une perte dont nous ne connaissons pas le chiffre, mais qui doit être énorme.

Le Révd. Père Nolin, S. J., doit partir samedi de Winnipeg pour visiter le lac des Chênes, Qu'Apelle et Régina. Le Révd. Père qui a terminé une brochure sur le Manitoba, veut voir par lui-même les avantages qu'offre à la colonisation cette partie de la province et des Territoires du Nord-Ouest. Le Révd Père Nolin est chargé spécialement bar Messeigneurs Fabre et Duhamel, de prêcher la colonisation dans les diocèses d'Ottawa et de Montréal. Il nous dit qu'il a 450 comités de Colonisation de former pour favoriser le départ des colons, établir des missions, aider les missionaires et les prêtes ; de plus, 5,000 zélatrices travaillent avec ardeur ea persévérance à cette œuvres.

M. Edison prépare depuis six mois son exposition à Paris. Il dispose de 800 pieds et il se propose de réunir des modèles de toutes ses inventions. Le *clou* de son exposition sera une énorme lampe à incandescence de 40 pieds de haut dont le globe ne comprendra pas moins de 20,000 bougies électriques. Cette lampe suffira à éclairer tout le bâtiment principal.

Le *Monde* d'hier publiait cette dépêche spéciale d'Ottawa :

Ottawa, 23—Il est probable que le gouvernement retirera la mesure relative à l'augmentation du traitement des juges.

Il y a eu cet avant-midi un caucus général des amis du gouvernement. Rien n'a transpiré cependant.

Echos & Nouvelles

Morrison enfin arrêté

Le meurtrier Morrison a enfin été pris hier soir sur le seuil de la maison de son père, par les constables Leroyer et MacMahon qui le guettaient cachés dans les environs depuis deux jours. Vers deux heures de l'après-midi ils virent y entrer deux individus qu'ils ne purent reconnaître.

De leur poste, ils guettèrent la sortie de ces hommes ; et comme la nuit approchait et qu'ils n'avaient pas encore fait leur apparition, MacMahon et Leroyer s'approchèrent de la maison, pour s'assurer si le meurtrier n'était pas là : Morrison était en effet dans la maison. Ils l'attendirent à la porte.

Probablement que celui-ci avait entendu le bruit des pas des agents, car un instant après, il se montra près de la porte et se trouva en leur présence.

Ces derniers lui ordonnèrent sur le champ de lever les bras en l'air..... Trois coups de feu furent la réponse. Les constables retorquèrent avec leurs revolvers ; une des balles alla se loger dans la hanche de Morrison.

Il fut ensuite facile de s'emparer de lui. MacMahon est resté avec le prisonnier pour le surveiller pendant que Leroyer courait au village demander de l'aide.

Imaginez la surprise des hommes de police en apprenant que Morrison était pris. Ils saisirent à la hâte leurs armes et se précipitèrent vers le théâtre de l'arrestation.

Morrison fut enveloppé dans une couverture et porté à la station du chemin de fer de Marsden.

On attend dans le moment un train spécial de Mégantic pour conduire le prisonnier à Sheerbrooke.

Nouveaux bureaux de poste

Les nouveaux bureaux de poste suivants ont été ouverts dans la province de Québec :

Station Brosseau—Albert LeFevre, maître de poste.

Canuta, Deux-Montagnes—John Hanna, maître de poste.

Côte St-Pierre—N. Fortier, maître de poste.

Grandon's Hill, comté de Québec—Thomas Corrigan, maître de poste.

Station des Grondines, Portneuf—Paul Paradis, maître de poste.

Le Bras, Beauce—Michel Bolduc, maître de poste.

Saint-Adolphe de Duddswell—J. A. Genest, maître de poste.

Sainte-Marie Salomé—Azarie Mireault, maître de poste.

Sainte Sabine — Pierre Boudreault, maître de poste.

Chemin de fer du lac St Jean

Quelques renseignements sur le chemin de fer du lac St Jean :

M. Beemer est actuellement à Londres. La négociation des obligations de de la Compagnie du chemin de fer du lac St Jean se fait très rapidement.

C'est un véritable succès.

Il y a sous contrat l'embranchement de Chambord à Saint Alphonse, distance de soixante dix milles et dont cinq milles sont terminés ; cette ligne se rend jusqu'à la rivière Métabetchouan. Il y a aussi l'embranchement de la Tuque à la rivière Batiscan. M. Beemer est obligé de compléter cette ligne d'ici à deux ans. Ensuite l'embranchement St Gabriel, dans la vallée de la rivière au Pin qui est aussi sous contrat : la longueur de cette ligne est de 10 milles ; et enfin l'entrée indépendante dans la ville de Québec.

Ce chemin de fer a transporté du lac St Jean 5,400 chars de fret dans le cours de l'année dernière.

Pendant l'année, il a transporté 70,000 passagers, ce qui fait en moyenne 5,850 passagers par mois.

Beurreries et fromageries

"La société de fabricants de beurre et de fromage de la ville de Montmagny" a pour vingt cinq mille piastres d'actions qui ont été payées.

Elle est endettée de deux mille cinq cent piastres dans les banques.

Ce montant est deux fois couvert par des obligations des associés, déposées au bureau de direction. Le dividende a payé aux actionnaires est de 14 *o/o*, et il a été résolu de le dépenser en améliorations nouvelles.

Dix-sept et dix-huit beurreries seront en opération cet été. Une fontionne déjà à Lotbinière et reçoit une quantité de lait surprenante pour la saison.

La société a réélu à sa dernière assemblée pour président M. N. L. Duhaime, son principal actionnaire J. de L. Taché, vice président, F. I. Leblanc secrétaire tresorier, M. N. L. Duhaime conserve la gérance de la société. Il lui a été adjoint pour inspecteur et comptable, M. P. Garrigue, un fabricant instruit qui a fait ses preuves.

Employé disparu

Les journaux de Montréal annoncent la disparition mystérieuse de M. Charles Lapierre, comptable de la ville.

Les employés se perdent en conjectures sur les raisons qui avaient pu décider ce vieil employé à quitter son service dans des conditions si exceptionnelles. D'aucuns croient qu'il lui est arrivé quelque accident à la pêche. La veille même de son départ il travaillait dans son jardin et il parlait de la belle récolte qu'il attendait. Il paraissait aussi joyeux et dispos que d'habitude.

La caisse du département de l'eau était auditée tous les jours par M. Dufresne. Il était venu à la connaissance de ce dernier que certain argent des collecteurs passaient par les mains de M. Lapierre. M. Dufresne lui donna ordre de ne rien recevoir d'eux lui-même, les collecteurs devant rendre compte de leurs recettes au caissier du département, M. Downs. M. Lapierre a disparu trois jours après avoir reçu cet ordre. Ses livres réguliers ont tous été trouvés corrects. S'il a reçu de l'argent, cela n'est entré nullement dans les livres du département. C'est avec le temps seul qu'on pourra trouver des défalcations, si défalcations il y a. Les principaux fonctionnaires de l'hôtel de ville n'admettent pas l'hypothèse que M. Lapierre est concussionnaire.

Noyade

Un triste accident est arrivé dimanche en face de St Nicolas.

Deux hommes de New-Liverpool, MM. Modeste Gagnon et L. Haince partaient le matin en canot, pour aller sauver du bois. Tout alla bien jusque vers onze heures, alors qu'il se trouvaient en face de St Nicolas. Ils avaient quelques pièces de bois à la remorque de leur canot et manœuvraient pour en sauver une autre qu'ils voyaient à quelque distance. Tout à coup, un coup de vent fit chavirer l'embarcation et les deux malheureux disparurent sous les eaux.

Ils reparurent tout deux à la surface; mais Gagnon qui est un vieillard âgé de 60 ans, s'épuisa vite et enfonça de nouveau pour ne plus reparaître. Quant à Haince, il lutta avec énergie et parvint à gagner la terre. Il était cependant presque épuisé. Il gagna la maison la plus proche où on lui donna les soins que son état requérait.

Gagnon était un homme d'environ cinq pieds et six pouces.

Recette

MOYEN DE SE DÉBARRASSER DES CHENILLES QUI S'ATTAQUENT AUX GADELLIERS ET AUX GROSEILLIERS

Voici un moyen très simple et peu coûteux, indiqué par un journal anglais: C'est tout simplement de faire dissoudre une livre d'alun dans trois gallons d'eau et d'arroser les plantes avec cette solution. On prétend que cette recette est aussi efficace que l'ellébore.—*Le Nord.*

Mgr Pâquet

On annonce le retour de Mgr B Pâquet, recteur de l'université, pour la fin d'avril.

Mgr Pâquet était à Rome depuis le commencement de juillet dernier, pour plaider la cause de l'Université dans la distribution des biens des Jésuites.

Santé de Mgr Taché

Mgr Taché continue à jouir de l'amélioration qui s'est faite à sa santé pendant son voyage de Montréal à St Boniface, lisons-nous dans le *Manitoba.*

Sa Grandeur a pu, le jeudi saint, consacrer les Saintes Huiles et on nous assure que cette longue cérémonie ne l'a pas trop fatiguée.

Nouvelles de l'Avenir

Je dois vous faire part de notre belle fête de Pâques célébrée modestement ici mais avec entrain et dans la mesure de nos forces.

Le chœur a chanté la messe de Sainte

Thérèse de La Hache. Au graduel il a chanté quelques versets de *O Filii et Filiæ* harmonisée et à l'offertoire le magnifique *Resurrexit* de Lambillotte. Les soli ont été rendu avec beaucoup d'haleté par Mlles M. Dionne et H. Allard et MM. S. Mansault, N. H. S. Dionne et E. Letourneau. Solo du cantique de sortie *Triomphe ! Victoire !* a été chanté par Mlle E. Charpentier.

Au salut le *Regina* de LaBat a été enlevant : M. S. Manseau en a rendu les soli avec beaucoup de talent : Un grand *Tantum* en Fa de Lambillotte a eu beaucoup de succès.

L'orgue était tenu par Mlle M. Dionne.

Depuis trois ou quatre ans notre chœur nous a habitué à ces fêtes musicales et sait perfectionner son œuvre à mesure que nos goûts deviennent plus difficiles.

—Les semailles commencen. La récolte du sucre a été abondante.

—Nous avons avons enfin réussi à remettre les affaires municipales entre les mains des canadiens-français M. Jos, Beaulac, fils, a été élu maire et M. J. C. St Amant N. P. secrétaire trésorier.

L'Avenir 23 avril 1889.

MAX

Jeunesse en goguette

Trois jeunes garçons de Québec, dont le plus âgé ne dépasse pas la quinzaine, s'enfuirent du foyer paternel pour prendre leurs joyeux ébats, lisons nous dans la *Patrie*. Pour jouir de la fête, l'un d'eux vola $165 à son oncle. Ils vinrent à Montréal et malgré leur tendre jeunesse, réussirent à se procurer assez de boisson pour s'enivrer. L'oncle avertit la police qui captura les jeunes gars, au moment où ils jouaient une partie de poker dans un restaurant de la partie Est. Des perquisitions sur leur personne aboutirent à la découverte de $75. Comme l'oncle ne voulait pas pousser l'affaire, on les laissa partir.

A Chicoutimi

Nous lisons dans le *Progrès du Saguenay* :

Le pont de glace en face de la ville et jusqu'à l'entrée de la Grande Baie est disparu depuis jeudi dernier, le 11 courant. L'an dernier, il n'était parti que le 29 avril et l'année précédente le 4 mai. Tous s'accordent à dire que jamais ce pont n'est parti aussi tôt.

Nous avons une température des plus agréables et la neige disparaît rapidement. Nous avons même de la poussière dans les rues depuis le commencement de la semaine ; si le temps continue, nous aurons le bateau bien à bonne heure. Nul doute qu'il pourrait arriver pour le 1er mai, mais on nous dit que la compagnie ne pourra préparer ses bateaux du Saguenay avant les premiers jours du mois.

Il est à espérer que les semences commenceront à bonne heure.

Malbaie

A la Malbaie, la saison d'été promet d'être exceptionnellement intéressante cette année. Déjà la plupart des *cottages* qui étaient vacants l'an dernier sont loués.

—Il est possible que M. Bergeron, le populaire gérant de l'hôtel St-Louis, se charge de remettre sur un grand pied le *Central House* de M. Duberger.

—M. Edward Blake se fait construire une magnifique résidence à la Pointe-au-Pic.

Mme P. A. Tremblay fait aussi construire deux jolies résidences qui sont déjà louées pour trois ans à des familles américaines.

Bulletin maritime

Les passagers du steamer *Etruria* qui sont arrivés lundi ont fait le voyage de Queenstown à Québec en neuf jours.

—Le steamer *Miramichi* est sorti d'hivernement lundi l'après-midi et est amarré au quai Atkinson. Il montera à Montréal demain, et il repartira ensuite de Québec lundi prochain pour les ports du golfe.

—La goëlette à vapeur *Lady Belleau* est arrivée de Manicouagan dimanche soir.

—M. H. Brown est parti pour Matane avec la goëlette à vapeur *Florence* et deux goëlettes à voiles, pour décharger la cargaison de la barque Mary K. Campbell, qui est à terre à cette endroit.

—Le nouveau steamer de sauvetage *Lord Stanley*, que M. Davie a fait construire sur la Clyde, est attendu ici aujourd'hui ou demain.

—Le vapeur *Orléans*, le remorqueur *Champion* et le *North*, de la traverse de Québec et Lévis, sont sortis d'hivernement.

—Le premier radeau de la saison à destination de Québec, est parti samedi de Trenton, Ontario.

—Ont fait voile pour Québec :
Golden Fleece, Blackler, Barbades, 4 avril.
Pontecorvo.—— Shields, 20 avril.

Au séminaire de Chicoutimi

Mercredi soir, Mgr Bégin s'est rendu aux désirs de la Société St-Dominique du petit Séminaire de Chicoutimi en donnant une conférence, sur ses voyages en Terre-Sainte.

Tous les prêtres et les élèves du gand et du petit séminaire assistaient à cette intéressante causerie, pleine d'actualité durant la Semaine Sainte.

—Expulsez les furoncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Salseparcille d'Ayer pour purifier le sang.

Une laiterie nouvelle

Une des premières conséquences de la réunion à Ottawa de la *Federal Dairymen's Convention* sera l'installation d'une laiterie nouvelle sur le modèle perfectionné des laiteries du Danemarck.

Retour de Mégantic

Les hommes du 9e Voltigeurs de Québec, qui étaient allés faire la chasse à Morrison, en qualité de constables spéciaux, ainsi que les gardes de la prison, sont de retour. Le soleil du printemps leur a bronzé la figure.

—La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive , et les rend vigoureux et abondants.

Pour le Canada

M. et madame Alfred White, M. Jack Sharples et madame Sharples, s'embarqueront demain à Liverpool sur le paquebot "Parisian" pour revenir à Québec.

Les ravages de la tempête de dimanche

La tempête de dimanche a sévi avec une grande rigueur, emportant tout sur son passage, dit la *Patrie*. De tous côtés on nous signale ces ravages.

Vers 4½ heures, de l'après-midi, le vent a renversé une clôture au coin des rues Nazareth et Ottawa blessant grièvement une femme du nom de Bridget Craven.

A 4½ heures un nouveau bloc de maisons en construction comprenant trois logements et situé près du No 252 rue Iberville cédait à la violence de la tempête et se brisait en mille morceaux.

A Longeuil la tôle recouvrant le toit de la magnifique église qui vient d'être terminée était enlevée comme un fêtu et précipitée à une distance d'une couple d'arpents.

Pilules et Onguent d'Holloway

Quelques constitutions ont une tendance au rhumatisme et en sont torturées pendant toute l'année. Faites bassiner les membres malades avec de la saumure chaude, et après frottez avec de l'Onguent, on trouvera que c'est le meilleur moyen de diminuer l'agonie, et avec les Pilules d'Holloway le meilleur moyen d'arrêter la maladie. Il n'est pas besoin de plus de quelques jours d'essai de ce remède sûr et adoucissant, pour guérir complètement de ce mal. Les douleurs sont enlevées sans difficulté par les remèdes peu coûteux d'Holloway, qui donnent du confort en modérant les vaisseaux engorgés et en calmant les nerfs trop excités.

AVIS AUX MERES

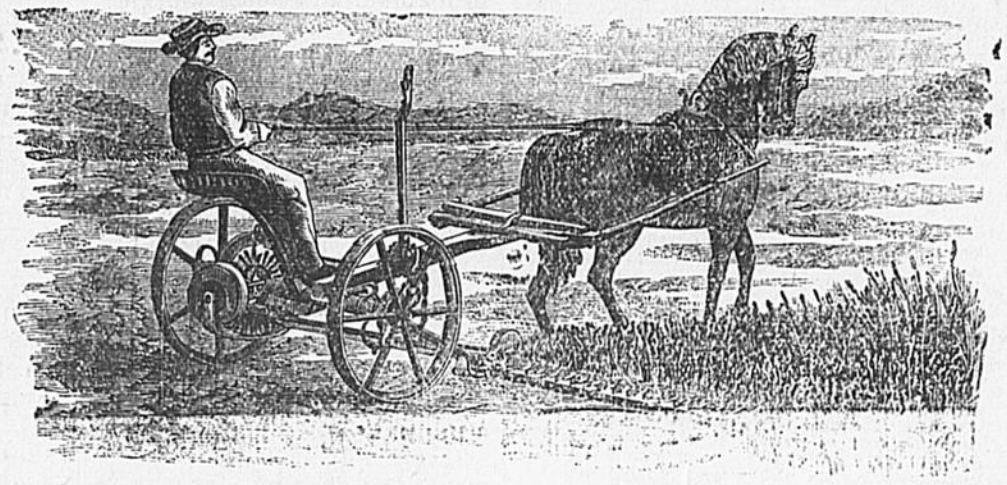
Le "syrop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille.

Québec, 5 mai 1888. B

FAUCHEUSES D'ACIER

A 1 CHEVAL ET A 2 CHEVAUX

Rateaux court et rateaux longs,
Moissonneuses simple et double, Leruse, etc



Buggies, Wagons de famille et toute espèce de voiture de promenade et de travail.

P. T. LEGARÉ,
401, Rue St. Valier, St. Sauveur, Québec.

Québec, 25 avril 1889—4m 973

Marché de Québec

Farine et Grains.

Québec, 24 avril 1889.

Farine—Sup. extra, baril, 196.	$ 5	50	*a*	5 75
Extra	5	45	*a*	5 50
Forte pour boulanger.	6	00	*a*	6 60
Extra du printemps...	5	20	*a*	5 30
Superfine No 2	5	00	*a*	5 10
Fine	4	60	*a*	4 75
Farines en poches, de 100 livres.	2	75	*a*	2 90

Lards, Jambons, etc.

Québec, 24 avril 1889.

Porc frais, par 100 livres	7	25	*a*	7 50
" " par livre	0	10	*a*	0 10
Salé, par livre	0	10	*a*	0 11
" par baril	17	00	*a*	18 00
Jambons frais, par livre	0	10	*a*	0 11
fumés par livre	0	12	*a*	0 13

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 24 avril 1889.

Bœuf—1ère qualité, par 100 liv.	$10	00	*a*	10 00
2ème " "	7	25	*a*	8 50
3ème " "	6	25	*a*	7 00
Bœuf par livre	0	05	*a*	0 12½
Veau par livre	0	10	*a*	0 12
Mouton par livre	0	10	*a*	0 12
" du printemps, chaque	1	50	*a*	2 00

Volailles

Québec, 24 avril 1889.

Volailles, par couple	0	60	*a*	1 00
Poulets, do	0	75	*a*	1 25
Oies, do	0	00	*a*	5 00
Dindes, do	2	00	*a*	5 00
Canards do	0	70	o	1 00

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 17 avril 1889.

Beurre frais par livre	$ 0	25	*a*	0 30
Beurre salé par livre	0	22	*a*	0 25
Patates par minot	0	40	*a*	0 60
Œufs par douzaine	0	16	*a*	0 18
Sucre d'érable par livre	0	08	*a*	0 09
Fromage par livre	0	12	*a*	0 12½
Oignons par baril	2	25	*a*	2 50
Pommes par baril	1	75	*a*	3 00
Oranges par caisse	5	50	*a*	6 00
Citrons par caisse	3	50	*a*	4 00
Tabac canadien en feuille par lbs	0	15	*a*	0 18

Marché au Cuir

Québec, 24 avril 1889.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre	$0	23	*a*	0 24
Do do no 2	0	21	*a*	0 22
Cuir à Semelle dit Slaughter n. 1	0	26	*a*	0 27
Cuir à harnais	0	27	*a*	0 30
Waxed Upper	0	35	*a*	0 40
Vache dite Buff et Pebbled, par pied	0	13	*a*	0 15
Vache à patente	0	14	*a*	0 17
Vache émaillée	0	15	*a*	0 17
Peaux de veau, lourd, par livre	0	50	*a*	0 60
Do léger	0	60	*a*	0 75
Cuirs fendus, petits	0	24	*a*	0 28
Do grands	0	26	*a*	0 30

Marché au Bois

Prix par corde

Québec, 24 avril 1889.

Erable de 3 pieds	$ 5	00	*a*	5 50
" 2½ "	3	80	*a*	4 00
Merisier, 3 "	4	00	*a*	4 50
" 2½ "	3	50	*a*	4 00
Merisier du Saguenay 3 "	3	00	*a*	3 25
Hêtres 3 "	3	00	*a*	0 00
Bouleau rouge 3 "	3	00	*a*	3 20
" 2½ "	2	75	*a*	3 00
" Blanc "	2	50	*a*	2 75
Epinette rouge 3 "	3	00	*a*	3 50
" 2½ "	2	75	*a*	3 00
" grise 3 "	2	50	*a*	2 80
Cyprès 3 "	2	40		70
Pruche le voyage	1	00		1 10
Croute "	1	00		1 25

Aux nouveaux Abonnés !

CONDITION :

$1.00—pour une—$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

LE PETIT MOIS DU SACRÉ-CŒUR,

LE RECUEIL DES RECETTES ET LE MÉDECIN A LA MAISON,

LE TRAITÉ SUR LE CHEVAL ET SES MALADIES

S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD

AGENT du *Journal des Campagnes*,

No 9, RUE BUADE, QUEBEC

Seul autorisé à donner les cadeaux.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire trés connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 *E. 54th St., New York*, 16 *Mai*, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale,** et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrumpu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

Echos & Nouvelles

La chapelle du Séminaire

L'entrepreneur Pampalon a commencé les tuavaux de reconstruction de la Chapelle du Séminaire de Québec.

Grosse récompense

Il est offert $5,000 à la personne qui indiquera l'endroit où mourut un Français du nom de Georget, entre les années 1854 et 1850.

Médical

MM. Arthur Potvin, Edmond Savard et Eugène McKay ont aussi passé avec grand succès les examens pour l'admission à la pratique de la médecine qui se sont terminés mardi à l'Université Laval. Nous félicitons les onze nouveaux médecins de leur succès, et nous leur souhaitons une vaste clientèle là où ils iront se fixer.

Cour criminelle

17 avril

A 10.20 heures les honorables juges Tessier et Bossé occupent leur siège.

Les sentences suivantes sont alors prononcées :

Rose Descoteaux, tenant une maison de prostitution, assaut, deux ans de pénitencier.

Edward Fairbairn, recel d'objets volés, 7 mois dans la prison commune.

Alph. Robert, vol avec effraction, 2 ans de détention au pénitencier de St. Vincent de Paul.

Jean Gamache, même offense, 6 mois aux travaux forcés dans la prison du district.

Onésime Thibault, ans à St Vincent de Paul.

Joseph Cardinal, même offense, 1 an dans la prison du district, aux travaux forcés.

Thomas Picard, même offense, 6 mois de détention dans la prison du district, aux travaux forcés.

Ce terme des Assises est alors déclaré clos.

Spéculation

M. Vallière, qui avait acheté hier l'immeuble Vallée, rue St-Jean, pour $2,100, l'a revendu de suite à l'ancien propriétaire en réalisant un gain de $500.

L'affaire de la Beauce

Les brigands Jean et Albert Giroux sont arrivés à 11 heures jeudi matin par le Québec Central, sous la conduite du grand connetable Gale et d'une couple d'agents. Inutile de dire qu'on les avait garottés parfaitement pour faire le voyage. On les a traversés à Québec et conduits à la prison du district, où ils vont être serrés de près. Ils en sortiront probablement dans le mois de juin, pour aller subir leur procès à St Joseph de la Beauce. Ils en tiennent une bonne.

Le sergent Harpe, qui n'est pas trop mal, est resté à la Beauce avec les autres agents de la police provinciale, afin de continuer les recherches contre les frères Poulin et le nommé Dulac, dont on n'a pas encore eu de nouvelles.

Traverse d'été

Les bateaux d'été qui font le service entre Québec et Lévis, vont être sortis de leurs quartiers d'hivernement cette semaine. Ils ont été réparés et peinturés à neuf.

Comme on le sait, c'est le 25 courant qu'on doit changer les prix de passage. De dix cents qu'ils ont été pendant l'hiver, ils vont diminuer à trois cents.

La Saint-George.

Nos compatriotes d'origine anglaise se préparent à chômer leur fête nationale, la Saint George, mardi le 23. Il y aura service à la Cathédrale anglaise, à 7 heures et demie, le soir. Le sermon sera donné par le Très Révérend R. W. Norman. La partie musicale de la cérémonie sera dirigée par M. Bishop, organiste.

Incendie à St-Joseph de Lévis

Vers quatre heures hier soir, un incendie s'est déclaré dans la maison d'un M. Alex. Roy, de St Joseph de Lévis. Les pompiers, bien qu'appelés en toute hâte, n'eurent pas le temps de s'y rendre, car le feu était éteint un instant après. Toute la toiture avait cependant été consumée et les dommages sont assez considérables.

On ignore la cause de l'incendie.

Noyade

M. Stanislas Thibaudeau, conducteur de la manufacture de pulpe, s'est noyé jeudi dernier à Ste Anne des Saults, comté de Trois-Rivières. Il etait sur la glace, quand celle-ci se brisa. Il disparut sous les flots avant que l'on put lui porter secours.

Il laisse une femme.

Son corps n'était pas encore retrouvé aux dernières nouvelles.

Découverte d'un noyé

On a trouvé samedi le corps d'un noyé, sur la grève de Ste Pétronille de Beaulieu, île d'Orléans, M. le coroner Belleau en ayant été informé, l'a fait transporter à la Morgue de cette ville, où il tiendra une enquête demain.

Le corps porte un pantalon barré, veste et habit jaunes, et des bas gris. Il a séjourné longtemps dans l'eau, car les cheveux et la barbe sont presque complètement partis. Ce n'est pas celui du jeune homme dont nous avons publié le signalement l'autre jour.

Courrier de la baie St-Paul

M. le Dr Clément, coroner, a été appelé, la semaine dernière, à l'Ile-aux-Coudres, pour y tenir une enquête sur le corps de Achile Claman, qui s'est tué en tombant de la grange de M. Narcisse Boudreau. Après les témoignages, le verdict du jury a été " Mort accidentellement. "

—Six cents jeunes gens sont partis de la baie St-Paul, pour aller travailler dans les briqueteries aux Etats Unis. 100 de St-Urbain et 200 des Eboulements.

—Deux goëlettes d'ici sont partis pour Québec, pour leur troisième voyage.

—La neige fond rapidement ici. Les voitures d'été ont fait leur apparition. Si le temps continue, les cultivateurs pourront ensemencer de bonne heure.

—Il va se faire beaucoup plus de sucre, cette année, à la baie St-Paul, que l'année dernière.

Echos d'Arthabaska

—M. le Dr J. N. Bergeron a laissé Stanfold pour s'établir à Somerset.

—Quatre hommes se sont noyés jeudi dernier sur la rivière Nicolet, à St. Paul de Chester pendant qu'ils travaillaient à la *drive* des billots. Ils se nomment respectivement Gagné, Roberge, Boisvert et Hince. Le nommé Gagné est de Victoriaville ; les trois autres sont de St. Paul.

—Dans la nuit du 11 au 12 avril la maison d'un nommé Vézina, de St Rémi de Tingwick a été consumée par le feu. Pour comble de malheur la femme de Vézina qui dormait seule dans la maison a péri dans les flammes.

Inondation à la Beauce

L'inondation de l'an dernier se renouvelle à la Beauce. En certains endroits, la voie ferrée du Québec Central disparaît sous quatre pieds d'eau, et les agents de la police provinciale qui sont allés faire la chasse aux frère Poulin, ont été forcés dans certains cas de se servir de canots dans les chemins, où les chevaux se trouvaient quelquefois à la nage. Partout les champs sont inondés, dans la région que traverse l'embranchement du Québec Central entre St Joseph et St François. Cette inondation est causée par la fonte des neiges et la débâcle des glaces qui fait déborder les rivières.

Le vol au presbytère de Saint Frédéric

Le chef Vohl a reçu vendredi du chef Hughes, de Montréal, une lettre demandant des renseignements sur Georges Daigle et Bolduc de Québec, qui ont été arrêté par la police. On a retrouvé sur Daigle, qui est ancien détenu du pénitencier où il était allé pour un vol de fourrures, la montre de M. le curé Martin, à St Frédéric, et il a dit qu'il la tenait des frères Giroux.

Il n'y a aucun doute sur la culpabilité de ceux ci, car à part la preuve qui vient d'être recueillie contre eux, une autre montre que M. le curé Martin avait à son presbytère mais qui ne lui appartenait pas, a été retrouvée par le sergent Harpe, à St. Anselme, où les Giroux l'avaient donné en paiement à un nommmé Sylvain chez qui ils pensionnèrent au moment du vol et qui les a indentifiés parfaitement.

"La Voix du Patriotisme"

Quelques citoyens, de cette ville, ont décidé de publier, à l'occasion de l'inauguration du monument Jacques-Cartier (qui aura lieu, le 24 juin prochain), un journal de 24 pages, format in quarto, renfermant des écrits et les signatures autographiées des Canadiens-Français les plus distingués par leur science et leur patriotisme, sans distinction de couleurs politiques. Il renfermera en outre une collection de bons mots, calembours, reparties spirituelles, etc., etc., et sera imprimé sur beau papier à 15,000 exemplaires.

Ce journal, qui aura nom " La voix du Patriotisme, " sera vendu (5 cts l'exemplaire), au profit d'une œuvre éminemment patriotique. Il sera l'un des beaux souvenirs de la grande célébration nationale qui se prépare, pour le 24 juin prochain.

Au Cyclorama

Un grand nombre de personnes ont visité le *Cyclorama* de la rue Sainte Catherine hier après mini, lisons-nous dans la *Minerve* de vendredi. Comme on le sait, la ville de Jérusalem y est représentée le jour du crucifiement de Notre Seigneur. Il y avait, ainsi, doublement couleur locale, hier. C'était un spectable véritablement impressionnant, de ceux dont on ne perd pas le souvenir.

Autrefois, dans l'ancienne église des Récollets, (aujourd'hui disparue), le chœur était transformé en calvaire, du sommet à la base, pour la Semaine Sainte, et ce spectacle unique attirait beaucoup de monde.

Mais ce n'était rien en comparaison de l'espèce de tableau vivant, tableau complet, tableau grandiose, que l'on voit au Cyclorama, et, bien que le lieu ne soit ni consacré ni bénit, les personnes qui le visitent avec esprit de foi, en ces jours de deuil chrétien, ne peuvent qu'en rapporter des impressions salutaires.

Fracture du crâne

Un jeune homme demeurant autrefois au hâvre au diamant, nommé Jos. Goynt, et maintenant résidant à Norfolk, Va., a été victime d'un pénible accident en travaillant pendant une tempête dans un dock. Il fit une chûte et en tombant il se fractura le crâne. Aux dernières nouvelles on désespérait de sauver le pauvre malheureux.

La Revue Canadienne

Sommaire de la livraison d'avril 1889 :

I.—L'oiseau captif (Poésie) Chs Gauvreau.—II.—Statuts à l'horison, Chs M. Ducharme.—III.—Biographie, Mgr Louis Nazaire Bégin, J. Hermas Charland.—IV.—Sir Frederick Haldimand, par M. J. M. Lemoine, Lucien Huot.—V.—La Révolution.—VI.—De quelques coutumes notoriales (*Suite*), J. Edmond Roy. — VIII. — Antiquité reculée de l'homme non prouvée (*Suite*) A de B.

Les nouveaux Esculapes

Les nouveaux médecins qui viennent d'être admis à la pratique ont manifesté l'intention de s'établir dans les endroits qui suivent : M. J. Constantin à Saint Jérôme, lac Saint Jean ; M. R. Paquin, au Pont Rouge ; M. M. Mckay à Papineauville ; M D. LaRue, à Saint Germain, comté de Drummond ; M. A. Potvin, à Québec ; M. P. Legendre, à Sainte Croix ; M. Ed Savard, à Chicoutimi ; M. M. Genest, à Saint Bernard, de Dorchester ; M. Bédard, à Québec.

MM. Faucher et Giroux n'ont pas encore choisi l'endroit où ils devront pratiquer.

MM. Constantin, LaRue, Paquin, et Legendre sont docteurs en médecine. Nos félicitations.

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

Québec, 16 février 1889. 893

Une arrestation

La police a arrêté, samedi, un ancien cultivateur de St Raymond, et qui est venu se fixer à St Sauveur. Il est accusé d'avoir fait brûler une maison d'école, à St Raymond.

Semence hâtive

M. Louis Larue, cultivateur de la Pointe aux Trembles, a commencé mercredi dernier à semer des patates, et depuis il a continué ce travail tous les jours. Il est en avance de onze jours sur l'année dernière.

La société St-Jean-Baptiste des Trois Pistoles

Cette Société se propose d'envoyer une délégation nombreuse pour se faire représenter à la grande solennité nationale lors de l'inauguration du monument Cartier, le 24 juin prochain.

Un merveilleux producteur de chair

C'est le titre donné a l'*Emulsion Scott à l'huile de foie de morue* par des milliers qui en ont fait usage. Elle ne donne pas seulement de la chair et de la force en vertu de ses propriétés nutritives, mais développe l'appétit. *Servez vous en, et essayez votre poids.* L'Emulsion Scott est très agréable au goût.—Vendu par tous les droguistes à 50c. et $1.00

Le centenaire de Washington

A l'occasion de la célébration du centenaire de Washington, le chemin de fer du Vermont Central et Delaware et Hudson délivrera des billets de Montréal à New York, aller et retour pour la modique somme de $12. Est-ce que les compagnies des voies ferrées qui conduisent de Québec à New York ne pourraient pas nous accorder les mêmes faveurs ?

La rue St-Jean

M. Joseph Dynes, artiste peintre, qui a acheté de M. le Dr Casgrain, la moitié de l'emplacement de l'ancienne propriété Provan, rue St Jean, a fait exécuter par l'architecte Staveley, les plans d'un fort bel édifice à trois étages en briques blanches avec ouvertures en pierre de taille. Il aura en sus une mansarde à la française. Le premier étage est en magasin. Les entrepreneurs O'Leary et Commings ont déjà commencé à creuser les fondations, et l'édifice sera terminé au mois de septembre.

MM. Vallée et Leonard doivent aussi se mettre incessamment à l'œuvre, et bientôt la rue St Jean aura l'aspect d'un vaste chantier où de nombreux ouvriers seront employés.

Feuilleton du " Journal des Campagnes "

25 Avril 1889 –N° 5

LA

FILLE ERRANTE

(*Suite et fin*)

—Sans me consulter ? dit le fermier.

—J'allais vous en prévenir, Monsieur.

—Cela ne se peut pas ! Non. Il ne se peut pas que vous restiez ici.

—Pourquoi, Monsieur ? répliqua tranquillement Rose Tréguier.

Les gens sont susceptibles dans le pays et poussent le point d'honneur jusqu'à l'exagération... Votre père garde un mauvais renom.

—Les juges l'ont acquitté.

—Vous même...

—Moi, l'on m'appelle la *Fille errante*, c'est vrai... Mais dans mes courses lointaines, durant mes voyages sans repos, peut-on m'accuser d'avoir fait tort à quelqu'un ? Tout au plus ai-je nui à ma réputation, dont je ne dois compte qu'à Dieu et à ma conscience... Jadis, Monsieur, quand vous pouviez craindre que la pauvre Rose Tréguier devînt la femme de votre fils, j'aurais compris votre répugnance à me voir dans votre maison... Mais vous savez mieux que moi qu'un mariage entre nous est impossible.

—Je neveux pas que votre présence lui rappelle son erreur.

—J'ai besoin de travailler, Monsieur, dit Rose.

—Cherchez de l'ouvrage.

—Il est rare dans le pays.

—Que m'importe ?

—Vous oubliez, Monsieur, que je ne puis quitter les Murelles.

—Vous devriez avoir hâte d'en partir.

—J'y resterai jusqu'à ce que j'aie trouvé l'assassin de la Louvarde, et je vous jure, Monsieur, que Dieu le livrera entre mes mains.

—Qui vous le fait croire ?

—La certitude que j'ai de sa justice. Quoi ! depuis plus d'un an je vis dans les larmes et l'angoisse, chargée d'un fardeau de douleur, supportant à la fois le chagrin dont pâtit mon père et le dédain que je n'ai pas mérité... J'ai vécu pieds nus, errant dans les chemins, couchant dans les feuillées, le long des haies, mendiant quand l'ouvrage me manquait, tout cela afin de découvrir l'assassin de la Louarde, et je ne la trouverais pas !

J'erre autour des cabarets, j'écoute les gens qui causent sous le porche de l'église, je me faufile dans les foules les jours de marché. Rendue hardie par le sentiment qui me fait agir, je ne m'effraie ni des revenants du cimetière, ni des *Lavandières* courbées sur les douves et lavant à minuit leurs draps des trépassés, ni des poulpiquets ni des korrigans que l'on affirme avoir trouvés dansant dans les landes au clair de la lune... Hier au soir, qui m'aurait vue dans la genêtaie aurait pu me prendre pour un fantôme, car je suis sortie tard de la lande après m'être endormie sur le menhir . "

Le regard de Jacques Kermoël sembla vouloir percer le cœur de Rose, afin d'y lire ce que taisait la jeune fille.

Rose se tourna vers Jacques Kermoël.

" Dois je encore partir ?

—Non, dit le vieillard, rester. "

Rose jeta un regard rempli de pitié sur Gildas, qui ne put comprendre ce que signifiait ce regard.

Un moment après, la jeune fille retournait près de la malade.

Le médecin avait déclaré qu'il n'y avait rien à faire, tout en conseillant d'adoucir l'agonie de la vieille femme. Les exigences de la vie rurale retinrent tout le jour au dehors les gens de la ferme, et ce fut avec peine que Rose trouva le temps de revenir dans la grange auprès de la mourante.

Le soir lui rendit sa liberté.

Elle ne songea point à prendre un repos dont elle avait cependant grand besoin, et elle rejoignit la vieille femme.

L'une des servantes, mue par un sentiment chrétien, fouilla dans la maison de Jacques Kermoël et revint en apportant un crucifix de cuivre et un vieux livre :

" Tenez, dit-elle ; le crucifix appartenait à la femme de Jacques et le livre était un de ceux qu'elle portait à l'église. Vous consolerez la Mathurine en lui en lisant quelques passages. "

Rose prit les deux objets ; la malade tendit ses mains décharnées pour saisir le crucifix, puis elle murmura d'une voix faible.

" Lisez... "

Rose ouvrit le volume : c'était les *Evangiles*.

Le volume était de la même grandeur et semblait imprimé avec les mêmes caractères que celui qu'elle gardait dans son bissac ; mais il se trouvait en moins bon état de conservation. La fin du livre manquait même d'une façon presque complète ; le bouquin, délaissé sur une tablette de cheminée, servait à allumer les pipes des fumeurs. Rose chercha un chapitre pouvant convenir à la situation de la malade ; mais la table manquait. Elle fut obligée de feuilleter le livre depuis le commencement.

Elle tressaillit soudain en voyant que la page 3 manquait...

La page TROIS ! cette page qui se trouvait également en moins dans le volume que lui avait légué sa mère ! Une bouffée chaude lui monta au cerveau. Elle eut l'intuition rapide que tout le drame de l'asassinat de la Louvarde se trouvait compris dans ces deux feuillets. Pour un instant elle oublia la mourante et le but charitable qu'elle se proposait. A la faible lumière d'une lanterne d'écurie fixée à la muraille, elle tira de son bissac son pauvre vieux volume et se prit à le comparer à celui de Jacques Kermoël

Plus elle regardait, plus ils lui paraissaient semblables. La page qui manquait au livre de Rose avait causé l'accusation contre son père... Et cependant, tout pouvait s'expliquer...

" Lisez ! lisez ! répéta Mathurine d'une voix dans laquelle vibrait une profonde angoisse. Je vais mourir, et j'ai besoin d'entendre parler de miséricorde. "

Rose Tréguier oubliait l'agonisante, et sa pensée se reportait sur son père avec l'obstination de l'espérance. Durant une minute, elle eut l'égoïste tentation de s'enfuir en emportant les deux volumes, de courir à Vannes, chez l'avocat de son père, de lui soumettre son angoisse et son espoir... Mais son regard tomba sur la mourante ; elle eut pitié de cette pauvre âme dont le Seigneur attendait le dernier souffle, et, avec un courage qui lui devait mériter une récompense magnifique, elle ouvrit le livre et commença sa lecture.

En même temps que les paroles du livre faisaient refleurir dans l'âme de l'agonisante les espérances divines qui s'épanouissent près des tombes, le cœur de Rose se calmait, son son front perdait sa fièvre ; elle sentait descendre en elle une certitude bienheureuse.

Quand elle ferma le livre, elle trouva dans son propre cœur des paroles qui apaisèrent les inquiétudes de la pauvre âme près de s'envoler.

Sous l'influence des consolations de Rose, Mathurine ferma les yeux et s'absorba dans une dernière prière d'espérance. Puis elle leva la main qui tenait le crucifix, fit le geste de bénir, et murmura :

" Ton père :, Rose, ton père réhabilité..., heureux... "

Ce fut tout. Par cette prophétie, l'humble femme payait sa dette à celle qui l'avait consolée.

A l'aube, la clarté de la lanterne pâlit, vacilla, s'éteignit, et quand un rayon du soleil se glissa à travers la haute fenêtre, les yeux de Mathurine s'ouvrirent pour la dernière fois ; mais ses paupières ne s'abattirent point sur ses prunelles vitrifiées, et les mains pieuses de Rose durent les fermer.

Elle sortit de la grange après avoir jeté le drap sur la figure de la morte, puis elle résolut de partir pour Vannes.

En traversant la cour, elle apperçut Gildas.

Un tremblement terrible la secoua. Ce qu'elle allait faire pouvait être l'arrêt de mort du jeune homme qui l'avait profondément aimée, et qui, se débattant au sein d'un doute poignant, ne renonçant à elle que parce qu'il la croyait prête à devenir la femme d'un autre. Elle comprit que Gildas souhaitait lui parler ; de son côté, elle sentait le besoin de prévenir le malheureux du coup qui allait le frapper,

Aussi, loin de fuir comme elle l'eût fait la veille, fit-elle quelques pas au-devant de lui :

" Je vais partir, dit Gildas, emportant au cœur la blessure qne vous y avez faite ; mais je vous ai trop profondément aimée pour ne point souffrir encore de vos douleurs. Je vous ai laissé voir combien je vous plaignais de mener une vie errante, combien je compatissais à l'épreuve que subit votre père...

—Oui, dit Rose dont le front se couvrit de pâleur, vous avez été bon pour moi, si aujourd'hui vous vous montrez sévère... Je m'en souviens... Certes, il ne me sera pas permis de m'arrêter dans ma tâche ; mais je ferai , pour adoucir le coup qui vous frappera, tout ce que peut un créature dont vous avez été, dont vous serez la dernière tendresse...

—Rose ! s'écria Gildas, Rose ! que dis-tu ?...

—La vérité ! " répondit-elle.

Tous deux se regardèrent longuement, fixément.

Il se trouvaient alors accotés contre les piliers d'un hangar. Le soleil, qui commençait à répandre ses nappes de clarté, étendait à leurs pieds une ligne lumineuse, tandis que du sommet de la toiture tombait de folles branche de ronces et de houblons qui garnissaient leurs fronts d'une chaleur trop vive.

" Vous ne m'aimez plus, dit Gildas, vous ne m'aimez plus, Rose... Je ne sais et ne veut savoir que cela... J'aurais fait bon maché de l'opinion des envieux des Murelles, pour vous posséder, j'aurais désobéi à mon père ; mais vous préférez Jean Paramé, et je vous rends votre liberté sans arrière-pensée. "

Rose Tréguier secoua la tête.

" Je suis fière, dit elle, et l'excès de mon malheur rend aujourd'hui mon orgueil plus fort que mon amour. Je ne voulais que point vous me fissiez une grâce en m'épousant, Gildas Kermoël. Pour avoir douté de moi, vous vous êtes rendu indigne de moi... Changez pour un moment les rôles, supposez que mon père soit reconnu innocent par les habitants des Murelles, et que la voix publique s'élève contre votre père ; quand vous auriez fait plus que moi pour arriver à la connaissance de la vérité, jamais je n'aurais douté de votre honneur... Si vous connaissaz plus tard la douleur qui a failli me tuer, par quelque main que vous soyez frappé, venez à moi, qui resterai votre sœur, votre amie. "

Rose Tréguier saisit la main de Gildas :

" Quand même j'aurais été, dit elle, une créature capable de trahir mes promesses, il fût resté au fond de mon âme un souvenir que rien n'aurait pu en arracher. Je me serais rappelé que vous m'avez redemandée en mariage le jour même où les gens de ce pays, plus sévères que la loi, déclaraient à mon père qu'ils ne le tenaient pas pour innocent... Votre amour brava leur injustice et leur cruauté... Et pour ce que vous me dîtes alors, je vous vouai tous les battements de mon cœur, jusqu'au dernier...

—Pourquoi me dire aujourd'hui ces choses ? demanda Gildas.

—Parce que l'heure en est venue.

—C'est vrai, nous allons partir ;

—Ce n'est point à cause de votre projet de départ que je trouve l'heure opportun ; non, ce n'est point à cause de cela, Gildas... Vous saurez pourquoi plus tard, et alors vous comprendrez que j'aie senti l'impérieux besoin de vous répéter que je vous ai toujours estimé, que je vous chérirai toujours...

—Ai je assez souffert de votre oubli, de votre dédain ?

—Vous dédaigner, moi ?

—Pouviez vous mieux me témoiguer votre mépris qu'en me préférant Paramé...

—Je ne l'aime point, Gildas.

—Vous lui avez promis de devenir sa femme.

—Vous m'avez suivie, épiée ; c'est mal !

—Je ne vous épiais point, je vous suivais, comme un homme dévoré par un chagrin amer cherche celle qui peut lui rendre l'espérance et la vie. J'avais besoin de vous voir, de me sentir rassuré. Maintes fois il m'est arrivé de venir près de vous le cœur rempli d'angoisse, et de vous quitter consolé et raffermi. N'avais je pas à soutenir une lutte terrible entre ma foi en vous et les calomnies qui vous poursuivaient ? Je venais donc, poussé par une force irrésistible vers le *Moulin des Trépassés* où je pouvais espérer vous voir... Jean Paramé m'y avait devancé... Et je vous entendis jurer de l'épouser... Comme si jadis vous ne m'aviez pas été fiancée...

—Ah ! dit Rose, vous savez combien je me trouvai heureuse le jour où nous échangeâmes cette promesse. Alors je n'étais que pauvre, et tout pouvait s'arranger. Quand je fis à Paramé un autre serment, c'est qu'il venait de me dire que si je lui sacrifiais ma vie, il rendrait l'honneur à mon père...

—Lui !

—Lui, et il le pouvait.

—Vous êtes donc à jamais perdue pour moi. "

Rose Tréguier secoua la tête.

" Dieu est venu à mon secours ; Dieu m'a sauvée au moment où j'allais consommer mon sacrifice pour avoir la joie de crier devant tous : ... Mon père est innocent ! — Oui, Jean Paramé connaissait un secret terrible, un secret plein de sang et de larmes ; mais ce secret loin de me le livrer comme il eût dû faire, afin de m'aider à en pénétrer un second, il l'a vendu...

—Vendu !

—Vingt mille francs.

—A qui?

—A l'homme que ce secret pouvait envoyer à l'échafaud.

—Un voleur, un assassin, alors...

—Ne me questionnez plus ; ce qui survient par le vouloir de la Providence est si terrible que je ne me sens point la force de vous le révéler... Rappelez vous seulement que je souffrirai de tous les coups qui vous frapperont...

Rose achevez ! achevez ! Je vous en conjure.

—Je ne le puis. Seulement il me reste à vous donner un conseil, partez, aujourd'hui même, sans regarder derrière vous, sans consulter votre père... Eloignez-vous de la ferme de Kermoël, comme si la foudre devait y tomber dans quelques heures.

—Un mot encore, un mot, Rose.

—J'en ai peut-être déjà trop dit, fit-elle en s'éloignant.

—Je devine à travers vos paroles quelque chose d'horrible... vous semblez menacer mon père...

—Pauvre ami ! Pauvre ami ! et vous avez défendu le mien ! Adieu ! adieu ! "

Rose s'élança à travers la cour, la force lui manquait pour soutenir la présence et les questions de Gildas.

Elle n'eut pas un moment la pensée de courir vers Tréguier et de lui montrer la coïncidence étrange qui faisait que la page 3 manquait aux deux volumes ; il lui fallait une certitude avant de parler à son père d'un espoir si près de se changer en réalité.

Ce fut à Vanne qu'elle se rendit. Rose s'en trouvait seulement à deux lieues, et elle franchit vite cette route. Elle eut le bonheur de rencontrer l'avocat qui avait défendu son père.

Avec autant de lucidité que de simplicité, elle lui raconta de quelle façon s'étaient écoulés pour elle les quinze mois qui avaient suivi le procès. Elle ne cacha ni ses souffrances ni l'espèce de mépris dans lequel elle était tombée. Quand elle laissa comprendre la violence qu'elle avait dû se faire pour renoncer à Gildas, et promettre à Paramé de devenir sa femme, s'il lui fournissait le moyen de réhabiliter son père, elle rougit et l'avocat comprit que cette épreuve avait été la plus grande de toutes celles qu'elle avait supportées. Elle arriva enfin au soupçon qu'il lui entra dans la l'esprit, à la façon dont elle avait guetté, espionné le vieux Kermoël et Paramé ; elle peignit l'échange des papiers contre une somme de vingt mille francs, et cita la phrase d'adieu de Jean Paramé au vieux Jacques.

" Ton compte est réglé pour l'affaire du marchand de bœufs, mais je ne t'ai point encore parlé de la Louvarde..."

Rose poursuivit son récit.

" A partir de ce moment j'eus une certitude, l'assassin du marchand de bœufs avait tiré sur la Louvarde ; il fallait entrer dans la place et chercher près de Kermoël l'indice, la preuve qui manquait... Dieu a eu pitié de moi, cette preuve, il me l'a donnée près du lit d'une mourante payant un acte de charité de la plus grande joie qui me pût être réservée."

Elle prit les deux livres et les tendit à l'avocat.

" C'est étrange, dit celui-ci ; oui, bien étrange ! A ces deux exemplaires manque la page 3...cela est vrai, mon enfant, mais le volume de Kermoël n'est plus qu'un débris informe dont chacun a enlevé un lambeau, tandis que votre livre à vous est entier moins cette page... Du reste, même caractère. même format, même papier, même date de publication...

—Ainsi, Monsieur, vous ne conclu ez pas.

—Je sais que votre père est innocent, mais jusqu'à ce moment rien ne me prouve que Kermoël soit coupable.

—Cherchez ! cherchez encore, Monsieur, Dieu ne peut en avoir mis en vain ce livre entre mes mains. Mon cœur ne peut me tromper. Le salut de mon père est dans ce livre...

L'avocat se leva et ouvrit le casier d'un cartonnier.

" Avec le dossier de toute cette affaire, dit il, j'ai conservé la feuille déchirée qui servit de bourre à l'assassin de la Louvarde ".

Le jeune homme prit le papier, en rapprocha les déchirures du volume de Kermoël, et trouva qu'elles s'y rapportaient ; mais ceci encore restait insuffisant. Penché sur sa table, il étudiait mot à mot, lettre à lettre, les deux volumes. Tout à coup il poussa un cri de joie.

" Béni soit Dieu ! fit il j'ai trouvé.

—Quoi, monsieur ? la preuve...

—Oui, mon enfant, une preuve presque miraculeuse, tant elle est tenue, et cependant une preuve irrécusable. Ces livres publiés durant la même année, chez le même libraire, imprimés avec des caractères semblables, appartient cependant à des différentes, ainsi que le prouve la moitié d'un mot imprimé en *italique* sur votre volume à vous, au bas de la page 2, et dont la fin devait se trouver au commencement de la page 3...Tandis que dans l'édition de Jacques Kermoël, le même mot se trouve imprimé en caractère *normand*:...

—Je savais bien ! Je savais bien ! dit Rose.

—Ainsi la bourre dont s'est servi l'assassin appartenait au volume que la servante de Kermoël vous a remis en même temps que le crucifix.

—Qu'allez vous faire, Monsieur ? demanda Rose.

—Courir chez les magistrats.

—Ensuite...

—Je les accompagnerai chez Kermoël, où je vous retrouverai en même temps que votre père.

Rose, dans l'excès de sa joie, porta à ses lèvres mains du jeune avocat.

Tandis que celui ci se rendait chez le procureur de la République et chez le juge d'instruction, la " Fille errante " courait rejoindre son père. Elle le trouva plongé dans un profond découragement.

Avec l'espérance de retrouver l'estime des honnêtes gens, Tréguier sentait se dessécher en lui les sources de la vie. Rose fut épouvantée de l'état d'atonie dans lequel il paraissait tombé. La dernière conversation qu'il avait eue avec sa fille, loin de relever son courage, l'avait au contraire complètement anéanti, et si grande était la prostration où le portait la pensée que l'heure de la justice ne sonnerait jamais pour lui, et que Rose userait sa jeunesse et sa vie à tenter de lui rendre l'honneur, que Tréguier ne saisit point tout d'abord ce que sa fille lui disait au milieu de ses baisers et de ses caresses. Quand il le comprit, il se leva transfiguré et la serra dans ses bras, comme s'il prenait le Ciel à témoin de la bénédiction qu'il appelait sur le front de Rose.

A son tour il l'entraîna.

Dans la cour de la ferme de Kermoël s'entassaient des caisses et des paquets. On avait déjà à demi chargé une chargé une charette attelée de bœufs, et tout semblait annoncer que le départ du vieux Jacques ne se ferait pas attendre.

En même temps que Rose et son père entraient dans la cour, une voiture, conduite avec une rapidité inusitée dans les campagnes, tourna au milieu des lourds attelages et s'arrêta devant la porte de la ferme.

Quatre homme vêtuss de noir en descendirent.

Sane se faire annoncer, sans demander si le fermier pouvait les recevoir, ils entrèrent dans la salle basse. Gildas s'y trouvait avec son père.

Le plus âgé des magistrats fit comprendre au jeune homme qu'il eût à se retirer, et Gildas quitta la grande pièce avec un sentiment d'effroi d'autant plus grand qu'il aperçut appuyés contre le chambranle de la porte, Rose Tréguier et son père.

Gildas s'avança vers le meunier :

" Vous savez tout ! lui dit, que va t il advenir ici de terrible ?

—La revanche de la justice, dit Tréguier.

Je vous plains de toute mon âme ! ajouta Rose, j'ai passé par cette douleur là ".

Tous trois demeurèrent immobiles et muets.

Tout à coup un grand cri se fit entendre ; il fut suivi d'un mouvement et d'appels au secours. Les servantes pénetrèrent dans la salle où le fermier se trouvait avec les magistrats.

Jacques Kermoël gisait sur le sol.

Quand il vit entrer les magistrats, avant que ceux ci eussent prononcé un seul mot, il comprit qu'il était perdu. Cependant si grand était son empire sur lui même qu'il se promit de lutter contre les accusations, même contre l'évidence. Si le juge d'instruction avait commencé son interrogatoire par lui demander compte de la page manquant au vieux livre, Kermoël n'eût pas manqué de trouver des raisons spécieuses, mais le premier mot que lui jeta le magistrat fut celui ci :

—Paramé vous a trahi.

Il se souvint alors de la menace du colporteur et s'imagina que celui ci avait conservé quelque pièce compromettante, relative à l'affaire du marchand de bœufs. Le secret de ce premier crime renfermait la preuve morale du second.

Il se leva tout droit, fléchissant sur ses jambes, la face envahie par un flot de sang, puis il retomba à la renverse en murmurant :

" Le misérable ! le misérable ! "

Ce seul mot renfermait un aveu.

Les serviteurs de la ferme s'empressèrent auprès de leur maître, et le déposèrent sur un lit, autour duquel les magistrats demeurèrent, sans permettre à Gildas d'en approcher. Un exprès envoyé à Vannes revint au bout d'une heure avec un médecin qui prononça le mot " apoplexie," saigna le vieillard, mais ne lui rendit que pour quelques minutes seulement le sentiment de ses remords et de sa honte.

Quand Jacques Kermoël ouvrit les yeux, il aperçut de nouveau ceux qui avaient pour mission de constater son crime.

A la pensée de la mort qu'il sentait couler dans ses veines, et dont l'approche glaçait son cœur, en étreignant son cerveau, il fut pris d'un regret passionné, violent. L'espérance d'échapper au châtiment de la justice lui donna le besoin de réparer, avant de paraître devant Dieu, les malheurs qu'il avait causés.

Il se souleva sur son lit et dit d'une voix faible :

" Messieurs, je me meurs, faites entrer tout le monde... Mon Gildas... Je vous demanderai plus tard à le voir pour la dernière fois. "

Sur un signe du procureur de la République, la porte de la salle fut largement ouverte, et les domestiques, les journaliers, poussés par une curiosité violente, y entrèrent avec une sorte de tumulte.

Le mourant promena son regard sur ces hommes et ces femmes, puis il ajouta :

" Tréguier, Rose... "

Tout deux en ce moment parurent sur le seuil.

" Tréguier, dit le moribond, pardonnez-moi, comme je supplie Dieu de me pardonner, vous étiez innocent de l'assassinat de la Lonvarde... le coupable, le seul coupable... "

Il n'acheva pas et retomba sur ses oreillers.

" Dieu l'a jugé, " dit le procureur de la République.

En ce moment Gildas, troublé jusqu'au fond de l'âme par l'arrivée des magistrats, épouvanté de se voir interdit l'entrée de la chambre de son père, quitta le cabinet dans lequel il s'était retiré, et bravant la défense qui lui été faite, pénétra dans la salle mortuaire.

Rose tendit les mains vers lui :

" Gildas ! pauvre Gildas ! " dit-elle en posant le front sur sa poitrine.

Deux jours après on enterra dans un angle du cimetière des Murelles le misérable à qui Dieu avait épargné la honte du bourreau, et une semaine plus tard, Tréguier, sa fille et Gildas, après avoir abandonné aux pauvres la fortune de Kermoël, prenaient passage sur le navire dont le jeune homme avait le commandement en second.

Ils allaient chercher en Amérique un bonheur que d'amers souvenirs les auraient empêchés de goûter en France.

Aujourd'hui, le *Moulin des Trépasses* s'écroule pierre à pierre dans les hautes herbes du village des Murelles.

FIN

Agriculture

DÉPENSE ANNUELLE DE GRAINS POUR UNE POULE

La dépense annuelle en grains pour une poule, lorsqu'elle est nourrie de manière à donner quelque profit, varie de 50 cts à une piastre. Voici ce que dit à ce sujet un éleveur de volailles : " Tenant un compte régulier des dépenses occasionnées pour la nourriture de mes poules, j'ai pu me convaincre que chacune d'elles dépensait annuellement la valeur de 70 cts en grains. J'en garde un grand nombre et elles ont à leur disposition un parcours à peu près illimité. Je ne tiens aucun compte des déchets du jardin et de la cuisine qu'elles reçoivent comme nourriture. Avec un nombre plus limité de poules, tout particulièrement sur une ferme, la dépense en grains pour chaque poule peut être réduite à 50 cts ; tandis que les poules que l'on est obligé de tenir dans un espace étroit, dépensent à peu près la valeur d'une piastre en grains."

NETTOYER LE POULAILLER AFIN D'EN CHASSER LES POULS QUI S'ATTAQUENT AUX VOLAILLES.

Dans quelques semaines viendront les chaleurs et avec elles, les poux dans le poulailler. Il faut prévenir à l'avance ce danger en nettoyant le poulailler sans retard. Une chose chose faite à temps sauve beaucoup de trouble et d'argent. Grattez et nettoyer tous les coins du poulailler, videz les nids, remplacez la vieille paille, enduisez les perchoirs d'huile de charbon. C'est le meilleur moyen de détruire la vermine qui pourra vous causer beaucoup d'ennui si vous ne prenez pas, dès maintenant, les moyens de vous en débarrasser.

—(*Le Nord*).

BLE AYANT SOUFFERT DE GELÉE. EMPLOYÉ COMME SEMENCE

Le *Prairie Farmer*, publié à Chicago, informe que les cultivateurs des territoires et possessions britanniques du Nord, qui ont fait usage, pour la la semence, de blé ayant souffert de la gelée, entretiennent de grandes craintes quant à sa bonne levée ; celui qui est levé est de chétive apparence. On ne connaît pas encore la quantité de ce blé qui a été semé. Cette situation est considérée tellement grave, qu'à Minneapolis les directeurs de chemins de fer ont tenu une assemblée et à laquelle les propriétaires de greniers à blé (*elevators*), ont été priés de fournir du blé aux fermiers n'ayant pas le moyen d'en acheter. Cette demande a été favorablement accueillie, et les fermiers obtiendront du blé de semence des directeurs des greniers à blé en leus payant, après la prochaine moisson le prix du blé acheté plus dix pour cent, ou assez de blé pour rencontrer le prix d'achat et l'intérêt.

FLIBUSTIERS

— ET —

BANDITS

CHAPITRE Ier

LE CABINET DU CAPITAINE D'ARTAGNAN

En l'an de grâce 1696 d'Artagnan n'était plus le maigre et famélique cadet de Gascogne arrivé à Paris sans une pistole dans sa poche, sur un mauvais bidet roux et fourbu, une longue rapière au côté et, pour tout avoir, une lettre de recommantion dans son pourpoint.

La fortune lui avait souri.

De simple mousquetaire du cardinal, il avait passé dans les mousquetaires du roi, y avait obtenu une lieutenance, puis le grade de capitaine d'une compagnie avec le titre de comte.

Mais s'il avait grâce à son courage, à intelligence, à un duel demeuré célèbre, à des faits d'armes plus honorables, au hasard un peu, et beaucoup à la protection, gagné titres ainsi qu'honneur et fortune, il n'était pas sans avoir payé sa dette deux années.

Sa taille si svelte s'était courbée sous la pesante main du temps, sa moustache toujours aussi fièrement troussée avait passé du noir au gris, et, chose plus grave, d'autant plus pénible pour lui qu'elle était le résultat des folies d'une jeunesse extravagante aggravées par les excès gastronomiques d'un âge plus mûr, M. le comte d'Artagnan, capitaine des mousquetaires rouges de Sa Majesté très chrétienne, souffrait de la goutte beaucoup plus souvent qu'il l'aurait désiré.

Sans doute le roi qui l'aimait beaucoup le lui témoignait de la manière la plus flatteuse en l'appelant : mon cher d'Artagnan, familiarité peu habituelle chez Louis XIV ; sans doute il jouissait surtout depuis l'arrestation faite par lui dans la cour du Louvre du surintendant Fouquet, d'une faveur marquée auprès du jeune et brillant monarque, avait l'honneur de caracoler en somptueux costume, manteau brodé et panache au vent à la portière de son carosse, de l'accompagner dans ses expéditions, de commander son escorte de mousquetaires tous gentilshommes, de jouer avec lui au pharaon, de faire ouvrir devant Sa Majesté les flots pressés des courtisans, d'avoir sa cour, de jouir de l'intimité des Colbert, et des Louvois, des Turenne, des Condé et des Duquesne, mais tous ces avantages si appréciés, si enviés, si poursuivis inutilement par tant d'autres, ne le consolaient ni de la perte de sa jeunesse, ni de celle de sa santé.

Son caractère s'en ressentait. Lui, jadis si fou des plaisirs et des aventures, si entreprenant, si joyeux compagnon n'avait plus de gaieté que par excès ; de plus en plus sérieux il tournait au morose et sans afficher l'orgueil d'un parvenu, il devenait de jour en jour moins expansif pour ses amis d'autrefois, plus sévère pour ses subordonnés.

Au temps passé on l'aimait plus qu'on ne le craignait, au temps présent on le craignait plus qu'on ne l'aimait.

Cependant dans ce cœur qui se refroidissait, habitaient encore de généreux sentiments qui ne demandaient qu'une occasion pour se montrer au dehors.

Un matin que pris par un léger accès de sa maladie, il travaillait seul dans son cabinet, un huissier entra qui lui présenta une lettre ajoutant que celui qui en était porteur demandait la faveur d'une audience.

Le comte fort occupé et un peu souffrant prit la lettre avec une sorte d'impatience, en déchira l'enveloppe, haussa les épaules avec mauvaise humeur et dit brusquement :

—Mordiou ! qu'il attende.

Puis l'ordonnance ne se retirant pas assez vite.

—Qu'il attende, répéta-t-il ; cape de diou ! C'est bien le moins, et il reprit son travail.

—Je suis aux ordres de M. le comte d'Artagnan. fit la personne à laquelle le mousquetaire rapporta cette réponse.

Cependant le comte avait posé de nouveau sa plume et, oubliant de lire la lettre, en considérait avec une joie empreinte d'une teinte de mélancolie la signature, où l'un de ses meilleurs et plus vieux amis avait sabré plutôt que tracé d'une grosse écriture le nom de La Fère.

—Pauvre et cher Athos, brave comme son épée, l'âme la plus noble qu'ait renfermée une poitrine d'homme, cœur loyal et généreux, pourquoi nous as tu quitter pour t'ensevelir dans ton château de La Fère ? le monde n'était pas digne de toi et tu le dédaignes, murmurait il.

Un moment il demeura absorbé dans ses pensées, puis tout à coup, comme s'il s'éveillait subitement, il ouvrit la lettre et lut ces quelques lignes :

" Cher ami,

" Pouvez-vous, je ne vous dis pas voulez-vous, rendre un grand, très grand service à votre vieux camarade ? Accordez à mon neveu M. le vicomte du Terme-Rouge, votre puissante proiection pour la réussite de la faveur qu'il solicite ; quelque insensé qu'elle vous paraisse, il le mérite et s'en montrera digne, je m'en porte garant pour lui. Je ne m'explique pas d'avantage, il vous donnera les motifs de sa résolution, vous les apprécierez, j'en suis certain.

Tout à vous de cœur et merci d'avance.

" Le reclus de La Fère,

" LA FÈRE "

—Sang Dieu, si c'est possible c'est fait, si c'est impossible ça se fera, s'écria le capitaine, prenant sur sa table de travail une sonnette, il l'agita vivement.

Le planton de service accourut.

—Fais entrer le gentilhomme qui a apporté cette lettre, commanda le capitaine D'Artagnan, qui retroussa ses moustaches.

Une minute plus tard le visiteur entra.

C'était un grand et beau jeune homme portant avec une rare élégance le costume de sous-lieutenant de la maison du roi,habit brun à parements rouges, chausses et bas écarlates, chapeau à trois cornes semblable pour la forme à celui des gardes françaises, mais à retroussis bordés d'un galon d'or signe distinctif de la livrée royale et l'épée à poignee ciselée, attachée à la ceinture par une écharpe à nœuds pendants sur le côté, manchettes et cravate de dentelles.

Monsieur le comte, fit-il, en se découvrant avec une respectueuse aisance et en avançant de quelques pas, je suis confus vraiment de la liberté que j'ai prise, du dérangement que je vous cause et vous prie humblement de m'en excuser.

—Le neveu du duc de La Fère, le meilleur de mes amis, n'a pas besoin d'excuse pour se présenter chez moi, répondit M. d'Artagnan les yeux plein d'un amical sourire, et si j'ai quelque chose à vous reprocher, vicomte, c'est de n'être pas venu plus tôt.

—Votre bonté me confond, monsieur le comte, mais jamais je n'aurais osé vous troubler dans vos occupations, si une affaire aussi sérieuse que celle pour laquelle j'ose vous solliciter...

—Un brevet de lieutenant sans doute, reprit le capitaine, toujours souriant, les jeunes gens sont pressés d'ordinaire et peut-être ne faites vous pas exception à la règle, mon jeune ami. Voyons d'abord quels sont vos états de service ?

A seize ans, je suis entré dans la marine de Sa Majesté en qualité d'aspirant à bord de la flûte l'*Appollon*, commandé par M. de St Cyr ; enseigne un an plus tard et passé sur le *Triomphant* de quarante six canons, je pris part à plusieurs expéditions sous les ordres du duc de Beaufort jusqu'au jour où je reçus une blessure au bombardement de Tunis, place forte des Etats barbaresques ; obligé par circonstances particulières de quitter ma carrière, j'entrai après quelques mois, grâce à la protection de mon oncle, le duc de La Fère, dans la maison du roi où depuis, j'ai obtenu le brevet de sous-lieutenant dans la quatrième compagnie.

Pendant que le jeune homme parlait, le capitaine renversé sur son fauteuil étudiait sa physionomie froide en apparence, mais pleine de distinction et retrouvait sur son visage des traits d'une ressemblance singulière avec ceux du duc de La Fère.

—C'est bien cela, disait il, mêmes lignes régulières, bouche fine accusant une indomptable fermeté, large front s'encadrant dans une perruque blonde de la couleur des cheveux de mon ami, œil bleu, regard profond et perçant avec des clartés subites ; oui c'est lui, c'est bien lui quand il était jeune, même taille, mêmes mains fines et nerveuses, même assurance dans le maintien, il me semble le voir, ce cher Athos.

—Trois campagnes, deux citations à l'ordre du jour, cinq combats sur mer, trois blessures, voici, monsieur le comte, quels sont mes états de service, continua le lieutenant ; je sais que c'est peu de chose pour un soldat et moins que rien aux yeux du capitaine d'Artagnan.

—Mordiou , monsieur, de plus vieux que vous s'en contenteraient, reprit celui ci, mais si les services sont brillants, l'avancement a été non moins brillant et, sous lieutenant dans un corps d'élite comme la maison du roi, à votre âge, car vous avez à peine...?

—Vingt ans, monsieur le comte.

—Vingt ans, pas plus ? Eh bien ! jeune homme, je ne vois pas trop à quel nouveau grade vous pouvez raisonnablement aspirer présentement.

—J'ai été récompensé fort au delà de mes mérites, monsieur, je le reconnais, aussi n'est ce pas de l'avancement que je sollicite, mais tout le contraire

—Tout le contraire ! Tout le contraire ! serait ce la singulière faveur d'être cassé que vous réclameriez ?

—La seule faveur que je sollicite, c'est qu'il me soit permis de remettre mon brevet, fit le lieutenant en baissant la tête.

Le capitaine fit un bond de surprise.

—Mordiou ! vous, le neveu de mon brave ami,à vingt ans quitter le service, quand vous avez devant vous un brillant avenir ; vous, un gentilhomme, briser votre épée, quand nous sommes en guerre avec l'Espagne et l'Angleterre, quand le roi notre maître fait appel à sa noblesse pour aller verser son sang sur les champs de bataille, mordiou ! monsieur, si c'est une nécessité absolue, je vous plains. car un caprice de cette nature pourrait être appelé d'un autre nom, d'un nom que je n'ose prononcer.

—Mais que je prononcerai, moi, monsieur le comte, une lâcheté, la dernière des lâchetés, interrompit le solliciteur en se redressant de toute sa hauteur, pâle, la voix tremblante, mais le regard chargé d'éclairs.Toutefois, rassurez vous,monsieur, mon oncle,le brave parmi les braves, n'aura pas à rougir de son protégé, ni vous, monsieur, du concours prêté au neveu de votre ami ; si je quitte l'armée, ce n'est pas pour quitter les armes ; si je donne ma démission, ce n'est pas pour fuir un ennemi auquel j'ai voué une haine implacable, c'est pour aller le chercher au bout du monde, le poursuivre, lui faire tout le mal possible, lui faire une guerre à outrance, sans relâche comme sans merci, courir sus à ses navires, massacrer ses équipages, brûler ses villes, détruire son commerce, me venger.

Devant cette explosion de rage, cette métamorphose subite de l'attitude de son visiteur, ce fut au tour du capitaine de se sentir troublé et ce fut presque timidement qu'il reprit :

—Je n'ai jamais douté de votre courage, monsieur, vous êtes de trop bonne race pour qu'un pareil soupçon puisse poser sur vous, mais avant de vous accorder mon concours qui probablement est bien moins efficace que vous ne pensez, j'avais besoin d'explication ; d'après ce que vous venez de me dire, je crois comprendre que votre intention serait d'armer en course ou tout au moins de prendre part à quelques-unes de ces expéditions audacieuses tentées par nos braves corsaires de Saint Malo, n'est ce pas cela ?

—Pas encore,monsieur,je ne suis ni assez riche pour qu'un armateur ose m'en confier une, et,d'ailleurs, eussé-je des lettres de marque, mon but ne pourrait pas pas être atteint par ce moyen. Tous les ennemis de la Fiancée sont mes ennemis, mais parmi ces ennemis, il en est un que j'ai choisi de préférence, un auquel je veux m'attacher d'une manière exceptionnelle, les Espagnols.

—Nous sommes en guerre avec eux, monsieur ; soit dans les rangs de l'armée, soit à bord d'un navire du roi, vous pourriez les combattre.

—Une paix, une trêve pourrait être signée, monsieur le comte.

—Quand ils seront vaincus.

—Qu'ils soient vaincus cela ne ne me suffit pas, je veux être libre de les combattre encore et toujours, jusqu'à ce que j'aie vengé l'insulte que m'a fait l'un des leurs, jusqu'à ce que j'aie reconquis le trésor qu'ils m'ont lâchement volé.

—Cape de diou ? vous ne pouvez cependant pas, jeune homme, à vous seul tirer l'épée contre une nation ; provoquez celui qui vous a offensé, tuez le si vous pouvez, battez vous successivement si cela vous plaît contre deux, quatre, dix hidalgos, mais ne vous attaquez pas à vingt-cinq millions d'hommes. J'ai assisté, j'ai même pris part à quelques duels célèbres dans ma jeunesse, j'en suis sorti avec quelques estafilades, mais, sangdiou, jamais l'idée ne m'a pris de charger à moi seul un régiment, ni même une compagnie.

—Aussi n'est pas seul que je compte me mesurer avec eux.

—Avec qui donc ?

—Avec les flibustiers, répondit froidement le lieutenant.

—Vous voulez vous faire recevoir frère de la Côte, vous, monsieur le vicomte du Terme-Rouge ?

—J'y suis résolu.

—Mais on ne devient pas frère de la Côte d'emblée, le savez-vous.

—Je le sais.

(*A suivre*)

Agriculture

MOYEN POUR RECONNAITRE LA FACULTÉ GERMINATIVE DES GRAINS

Le *Cultivateur charentais* indique, pour reconnaître la faculté germinative des graines, un moyen bien facile, et qui n'est pas nouveau, mais qui peut rendre de grands services aux cultivateurs. Voici en quoi il consiste :

" On prend une assiette ou une soucoupe dont on garnit le fond avec un morceau de drap un peu épais fortement imbibé d'eau ; au-dessus de ce morceau de drap, on place les grains et on les recouvre d'un autre morceau de drap également imbibé d'eau. On met cette soucoupe dans un appartement à température assez élevée, sur le manteau d'une cheminée, auprès d'un poêle où l'on fait du feu, ayant soin d'entretenir l'humidité, sans excès, cependant, car on s'exposerait à faire pourrir les graines. Chaque jour on peut ainsi suivre la marche de la végétation en soulevant le drap qui recouvre les graines.

" Avant de commencer cette opération, il faut avoir eu soin de compter les graines, car, en les recomptant de nouveau après la germination, on sait dans quelle proportion se trouvent les bonnes et les mauvaises, et l'on règle les semailles en conséquence ; par exemple, si sur 20 graines 10 seulement ont germé, il faudra doubler la semence. Pour obtenir ce dégré d'appréciation il ne faut pas choisir les graines avec lesquelles on veut procéder à des essais, mais bien les prendre au hasard dans le tas.

" A des conditions égales de température, toutes les graines ne germent pas aussi promptement les unes que les autres. Le trèfle, la luzerne, la laitue, etc., placées dans des conditions normales, montrent le germe au bout de trois jours ; les betteraves, les asperges, les salsifis, demandent beaucoup plus de temps ; le melon ne germe qu'au bout de huit à dix jours. Il ne faut pas désespérer de la qualité de la graine tant qu'on ne voit pas de la moisissure pardessns ; mais à partir de ce moment tout espoir est perdu.

"On peut encore s'assurer de l'état des graines qui restent en retard en les écrasant entre les doigts : on voit de cette façon si la graine est pourrie ou bien si elle suit la marche de la végétation.

Nous engageons les cultivateurs à faire usage de ce moyen avant de jeter les graines dans la terre, car il est bien fâcheux de perdre une récolte faute d'avoir pris tontes les précautions nécessaires.

COMMENT SE PROPAGENT QUELQUEFOIS LES MAUVAISES GRAINES

Malgré le soin que l'on ait pris parfois dans le choix du blé de semence ou autres céréales, en ayant eu la précaution d'en enlever toutes les graines étrangères, on s'étonne de voir pousser des mauvaises graines dans le champ où il a été semé ; d'où il vient que certains cultivateurs prétendent que la terre produit spontanément ces graines, sans qu'il soit nécessaire de les semer. Mais si l'on voulait se donner la peine de suivre le chemin que prennent les mauvaises graines que l'on a mis tant de soins à ôter des grains de semence, nous verrions que, le plus souvent, elles sont enfouies dans la terre avec le fumier, et dans les mêmes champs où nous avons mis les grains dont les mauvaises graines ont été extraites.

Une des causes de cet état de choses, c'est la mauvaise habitude, chez les ménagères, de donner à manger aux volailles près du fumier Le plus souvent les ménagères donnent aux volailles des déchets qui proviennent du nettoyage du blé de la ferme, conséquemment du petit blé mêlé avec beaucoup de mauvaises graines que les volailles d'aucune espèce ne mangent. Ces graines sont balayées, jetées sur le fumier, et finalement conduites dans les champs avee cet engrais, où elles germent bel et bien au grand étonnement du cultivateur qui n'a cependant semé que du blé très propre, exempt de graines. Il est donc d'une grande prudence de faire donner à manger aux volailles dans un lieu éloigné des fumiers, et de voir à ce que les balayures de cet endroit ne soient pas conduites sur les fumiers ou sur les champs.

SALSEPAREILLE
du Dr. CHANNING.
LE GRAND
Purificateur du Sang
ET MEDECINE DE PRINTEMPS.

Pour la guérison de:—
Scrofule, Herpès, Cancer, et toutes maladies de la peau ; Tumeurs, Engorgement du Foie et le *Spleen* ; Affections Rhumatismales, maladies des Rognons, de la Vessie, des Organes Urinaires ; Oppressions dans l'Estomac ou des Poumons ; Leucorrhée, Catarrhe, et toutes maladies résultant de la condition impure et dépravée du sang.

En vente par tous les pharmaciens.
PRIX, $1.00 LA BOUTEILLE

ALLEN'S LUNG BALSAM.



LE remède pour guérir :—TOUX, RHUME, L'ASTHME, CROUP MALADIES DE LA GORGE, BRONCHITE, DOULEUR ou OPPRESSION DE L'ESTOMAC ou des POUMONS, RESPIRATION DIFFICILE, et TOUTES LES MALADIES DES ORGANES DES POUMONS.
On ne trouvera pas de meilleur remede pour la coqueluche.
ATTENTION. Ne tentez pas d'expériences avec des médicaments nouveaux qui n'ont pas été essayés, mais gardez toujours en main ce remède sûr et certain, LE BAUME D'ALLEN POUR LES POUMONS.
MÈRES, avez-vous des enfants délicats et faibles, qui contractent toujours du froid et qui sont sujets au croup? Souvenez-vous que tous les cas de croup ont leur origine dans un rhume.
Le BAUME d'ALLEN est votre remède.
Les médecins qui n'ont pas réussi à guérir leurs patients devraient essayer ce remède avant d'abandonner le cas, car nous savons que bien des vies précieuses ont été sauvées par l'essai de ce remède.
Ne désespérez pas parce que tous les autres remèdes ont failli, mais essayez celui-ci et vous ne serez pas déçus. *Il guerit ou tous les autres faillissent.*
Le BAUME d'ALLEN est maintenant embouteillé de trois grandeurs.
Prix, 25c., 50c. et $1.00 la bouteille.
Les bouteilles de 25 cents sont pour l'accomadation de ceux qui désirent simplement un remède pour le rhume ou le croup. Ceux qui voudraient un remède pour la consomption ou aucune maladie des poumons devraient acheter les grandes bouteilles de $1.
En vente par tous les marchands de médecines.

CAMPBELL'S
CATHARTIC COMPOUND



Est effectif à petites doses, agit sans irriter, ne donne pas de nausées, et ne produira pas de congestion comme la plus part des cathartiques administrés sous forme de pilules, &c.
Les femmes et les enfants ayant l'estomac très sensitive, prennent cette médecine sans trouble ou dérangement.
LE COMPOSÉ CATHARTIQUE DE CAMPBELL est spécialement adapté à la guérison de
Maladies du Foie et Désordres Causés par la Bile.
Estomac Acide et Perte d'Apétit.
Mal de Tête Bilieux et Dyspepsie.
Constipation Chronique ou autre.
Toutes Maladies résultant d'un Dérangement d'Estomac.
Cette médecine étant sous forme liquide, la dose peut être facilement réglée selon les besoins de chaque personne ; elle est ainsi aussi bonne pour les enfants que pour les grandes personnes. Embouteillée en bouteilles de trois onces, et vendue par tous les marchands de médecines pour les familles. ☞SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS.
Prix de détail, • 25 centins.



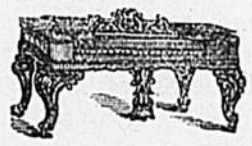
Garrigue & Jalras,
16, *RUE ST-JEAN*,
Seuls agents pour Québec et la province.
Québec, 15 décembre 1888—3m

SANTE POUR TOUS
Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES
Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.
Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT
Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,
Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal
POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,
Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme
Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,
78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,
Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d, 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.
Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.
Québec, 3 septembre 1885

GERVAIS & HUDON
IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET
DES ETATS-UNIS.
Aussi : Instruments de fabriques canadiennes,
TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :
HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS :
WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, ETC., ET.
Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.
MACHINES A COUDRE :
New Williams, et **Davis,** à entraînement vertical.
AUSSI :
COFFRES DE SURETE (Safes)
VITRINES (Show Cases)
219, *Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*
TÉLEPHONE : Boîte 278
Québec, 16 janvier 1889—1 an 921

HOMMES
NOTRE spécifique No 23 restaure d'une manière permanente les forces vitales épuisées, la virilité perdue et la débilité générale, quand tout autre traitement fait défaut. Envoyez 6 cents en timbres pour notre TRAITÉ et les DIRECTIONS en vue de la guérison à domicile.
TORONTO MEDECINE Co., 343, avenue.
SPADINA, TORONTO, ONTARIO.
Québec, 25 mai 1888—1an 801

CONDITIONS
DU
JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE.**
POUR LA FRANCE :—**10 FRANCS**
Strictement payable d'avance.
Imprimé et publié par
Léger Brousseau,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE
Rue Buade, No 9, Québec